

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANCY**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**N° E23000052/54**

**AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

Ordonnance du 20 juin 2023

Le président du tribunal administratif de Nancy

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 16 juin 2023, la lettre par laquelle le préfet de Meurthe-et-Moselle demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*le projet, présenté par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, de déclaration de projet pour la construction d'un collège à Nancy (quartier du plateau de Haye) et mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Nancy ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Raymond Colin est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Le commissaire veillera à ce que l'enquête publique s'organise dans le respect des consignes sanitaires applicables au cours du déroulement de l'enquête.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au préfet de Meurthe-et-Moselle, au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle en qualité de maître d'ouvrage et à Monsieur Raymond Colin.

Le président,



Sébastien Davesne

COPIE



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction de la coordination,  
de l'environnement et de l'économie**

**Bureau des procédures environnementales et foncières**

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**portant ouverture d'une enquête publique unique relative la déclaration de projet pour la construction d'un collège à Nancy (quartier du plateau de Haye) et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Nancy**

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-54 à L 153-59, L 300-6, R 153-13 à R 153-21 et ses annexes ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1, L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants ;

vu l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement

Vu la liste annuelle départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établie au titre de l'année 2023 ;

Vu la délibération n° 2022-724 du 5 décembre 2022, de la Commission permanente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle décidant d'engager « une procédure de déclaration de projet telle que prévue à l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme, en vue de déclarer l'intérêt général du projet du « Nouveau collège du plateau de Haye » et de permettre la mise en compatibilité du P.L.U. de Nancy ».

Vu le procès verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées du lundi 24 avril 2023 ;

Vu la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est n° 2023DKGE21 du vendredi 5 mai 2023 de ne pas soumettre à évaluation environnementale la mise en compatibilité emportée par la déclaration de projet du plan local d'urbanisme de la ville de Nancy ;

Vu la demande de mise à l'enquête publique de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Nancy, présentée par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle le 2 juin 2023 ;

Considérant que le projet de construction d'un nouveau collège sur le plateau de Haye à Nancy constitue une action ou opération d'aménagement entrant dans le champ d'application de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle est compétent pour se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général du projet précité ;

Considérant la nécessité d'organiser une enquête publique unique portant à la fois sur l'intérêt général du projet précité et sur la modification du PLU de Nancy, conformément aux dispositions de l'article L. 153-54 du code de l'urbanisme ;

Considérant que l'organisation de cette enquête publique unique relève de la compétence du préfet de Meurthe-et-Moselle puisque la déclaration de projet a été adoptée par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, incompétent en matière de plan local d'urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L. 153-55 du code de l'urbanisme ;

Considérant que la durée minimale de l'enquête publique est fixée à 15 jours en l'absence de réalisation d'une évaluation environnementale ;

Considérant que par ordonnance n°E23000052/54 du mardi 20 juin 2023, le président du Tribunal administratif de Nancy a désigné Monsieur Raymond Colin, retraité de la fonction publique territoriale, en qualité de commissaire-enquêteur ;

Considérant que les modalités d'organisation de l'enquête publique ont été définies en concertation avec le commissaire-enquêteur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle,

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>:** Une enquête publique unique d'une durée de 17 jours consécutifs aura lieu du lundi 28 août 2023 au mercredi 13 septembre 2023, 17h00, heure de clôture, sur :

- la déclaration de projet visant à apprécier l'intérêt général lié à la construction d'un collège sur le territoire de la commune de Nancy (quartier du plateau de Haye) ;
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nancy en vue de permettre la réalisation du projet précité

**Article 2 :** Cette enquête publique est diligentée à la demande de Madame la présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, personne responsable du projet, qui vise à construire un collège d'une surface de 3500 m<sup>2</sup>, pouvant accueillir 350 élèves avec une capacité de restauration journalière de 250 repas. Le bâtiment sera à énergie positive (BEPOS). Ce collège sera classé en « Réseau éducatif prioritaire + » (REP+) et sera implanté à Nancy - quartier du Plateau de Haye - sur le terrain d'assise des anciens logements de fonction de la caserne de pompiers de Gentilly (localisés sur les parcelles AB 1136, AB 1137, AB 1131 et AB 1132).

La réalisation du projet précité implique de modifier certaines règles du PLU de la commune de Nancy.

**Article 3 :** Cette enquête se déroulera en mairie de Nancy, commune d'implantation du projet.

**Article 4 :** Monsieur Raymond Colin, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

**Article 5 :** Le dossier d'enquête publique - dans lequel figure notamment la décision de dispense d'évaluation environnementale de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est et le procès verbal de l'examen conjoint des personnes publiques - peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Nancy (du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) sise au 1, Place Stanislas, à Nancy ;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur et indiquées à l'article 7 du présent arrêté ;
- sur le site internet dédié à l'enquête, à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54>

- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : [www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr) (Rubriques « Actions de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Consulter les enquêtes publiques en cours ») ;
- sur un poste informatique disponible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6, rue Sainte Catherine – 54 000 Nancy) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :
  - par mail : [pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr)
  - par téléphone : 03 83 34 25 53

**Article 6 :** Toute personne peut demander des informations complémentaires sur le projet auprès du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle selon les modalités suivantes :

- par courrier : Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, A l'intention de Monsieur Thomas Lorrain, 48, Esplanade Jacques-Baudot – C.O. 90019, 54035 Nancy cedex ;
- par mail : [tlorrain@departement54.fr](mailto:tlorrain@departement54.fr)

**Article 7 :** Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Nancy – À l'attention de Monsieur Raymond Colin, commissaire-enquêteur – 1, place Stanislas – C.O. 1, 54035 Nancy cedex ;
- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible à la mairie de Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54>

- par courrier électronique adressé à : [collegeplateaudehaye-cd54@registredemat.fr](mailto:collegeplateaudehaye-cd54@registredemat.fr)
- directement auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences qui se tiendront à la Mairie de Nancy :
  - ◆ le lundi 28 août 2023, de 10h00 à 12h00
  - ◆ le vendredi 8 septembre 2023, de 15h00 à 17h00
  - ◆ le mercredi 13 septembre, de 15h00 à 17h00, heure de clôture de l'enquête.

**Article 8 :** L'avis d'ouverture d'enquête sera rendu public :

- par affichage, au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, et, éventuellement, par tout autre procédé :
  - à la Mairie de Nancy ;
  - à la Mairie de Laxou ;
  - sur le lieu d'implantation du projet ;
  - au collège La Fontaine implanté sur la commune de Laxou.
- par publication dans deux journaux locaux au moins quinze jours avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci,

- par mise en ligne sur le site internet de la préfecture et du registre dématérialisé.

**Article 9 :** Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet et au tribunal administratif de Nancy son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées.

**Article 10 :** Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes :

- à la mairie de Nancy et au siège du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public respectifs ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1, rue Préfet Claude Erignac – 54 000 Nancy – service de la coordination des politiques publiques - bureau des procédures environnementales) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante :  
<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> (Rubriques « Actions de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Rapports et conclusions des commissaires-enquêteurs »)

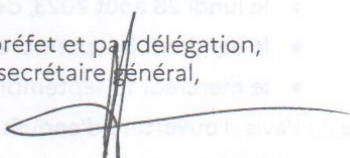
**Article 11 :** Au terme de l'enquête et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, les décisions suivantes sont susceptibles d'être adoptées par les autorités compétentes :

- sur la déclaration de projet : la déclaration de projet sera approuvée par délibération de l'organe délibérant du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- sur la mise en compatibilité du PLU de Nancy : le conseil métropolitain du Grand Nancy disposera d'un délai de deux mois pour approuver la mise en compatibilité du PLU de Nancy. En l'absence de délibération dans ce délai ou en cas de désaccord, la décision d'approbation relèvera de la compétence du préfet de Meurthe-et-Moselle.

**Article 12 :** Le secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, la présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, le maire de la commune de Nancy, le maire de la commune de Laxou et le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au président du Tribunal administratif de Nancy, au président de la Métropole du Grand Nancy et au directeur départemental des territoires de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Nancy, le **- 4 JUIL. 2023**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Julien LE GOFF

affichage  
enquête site  
Gentilly



affichage  
collège la  
fontaine



## Avis publics

## SYNDICAT MIXTE DU SCOTAM

Avis d'Enquête Publique  
sur le projet de schéma de cohérence territoriale  
de l'agglomération messine (SCoTAM) modifiéDu lundi 18 septembre au mardi 10 octobre 2023  
inclus (23 jours)

**OBJET :** Fixée par arrêté du Président du Syndicat mixte du SCoTAM n°SCoT-01/2023, l'enquête publique portant sur le Projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) modifié, se déroulera du lundi 18 septembre 2023 au mardi 10 octobre 2023 inclus.

A l'issue de cette enquête publique, le SCoTAM, éventuellement amendé pour tenir compte des observations recueillies lors de l'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du comité syndical du syndicat mixte du SCoTAM.

Un SCoT est un schéma fixant les objectifs et les orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire, qui s'imposent notamment aux Plans Locaux d'Urbanisme, Cartes communales, Programmes Locaux de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains, ainsi qu'à certaines opérations d'aménagement.

Cette première modification vise à compléter le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoTAM par un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial définissant des conditions et des secteurs d'implantations commerciales et artisanales.

Les autorisations d'exploitation commerciale doivent être compatibles avec ces documents.

**COMMISSAIRE ENQUETEUR :**  
- Monsieur Didier GUELLE.

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE :** Le dossier d'enquête publique est composé :

- D'une note de présentation
- Du dossier de modification du SCoTAM comportant le document d'aménagement artisanal et commercial, les compléments apportés au rapport de présentation et les diverses pièces complétées ou corrigées
- De la délibération du comité syndical du 10 mai 2023 décidant de ne pas soumettre la modification à évaluation environnementale
- De l'avis conforme de la MRAe du 27 avril 2023 relatif à l'absence d'évaluation environnementale du projet de modification du SCoTAM
- De la mention des textes qui régissent l'enquête et de l'indication de la façon dont l'enquête s'insère dans la procédure de modification du SCoTAM

**LIEUX DE CONSULTATION DES DOSSIERS ET REGISTRES DES OBSERVATIONS :** Le dossier d'enquête publique pourra être consulté depuis le site Internet dédié à l'Enquête Publique <https://www.registredemat.fr/scotam-modification2023> et depuis le site Internet du Syndicat mixte du SCoTAM <http://www.scotam.fr/>

Il pourra également être consulté dans les lieux suivants, désignés comme lieux d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux, sous réserve de toute modification indépendante du Syndicat mixte du SCoTAM :

- **Siège du Syndicat Mixte du SCoTAM et de l'Eurométropole de Metz** 1 Place du Parlement de Metz, 57011 METZ Cedex 1  
Téléphone : 03 87 20 10 00 - Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- **Communauté de Communes Rives de Moselle** 1 place de la Gare 57280 MAIZIÈRES-LES-METZ  
Téléphone : 03 87 51 77 02 - Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- **Communauté de Communes du Pays Orne Moselle** 1, rue Alexandrine 57120 ROMBAS  
Téléphone : 03 87 58 32 32 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf vendredi à 16h30
- **Communauté de Communes du Sud Messin** 2 rue Pilâtre de Rozier 57420 GOIN  
Téléphone : 03 87 38 04 10 - Les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- **Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange** 1bis, route de Metz 57530 PANGE  
Téléphone : 03 87 64 10 63 - Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- **Communauté de Communes Mad & Moselle** 2bis, Henri Poulet 54470 THIAUCOURT-REGNEVILLE  
Téléphone : 03 83 81 91 69 - Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- **Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois** 29a, rue de Sarrelouis 57220 BOULAY  
Téléphone : 03 87 79 52 90 - Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- **Mairie de METZ** 1 place d'Armes-Jacques-François-Blondel 57036 Metz  
Téléphone : 0 800 89 18 91 - Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Un registre papier d'enquête publique est tenu à disposition du public dans ces lieux pour y consigner les observations.

Les observations peuvent également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur :

- Par le biais du registre numérique d'enquête publique, accessible à l'adresse <https://www.registredemat.fr/scotam-modification2023> qui comporte un formulaire de dépôt des observations du public ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [scotam-modification2023@registredemat.fr](mailto:scotam-modification2023@registredemat.fr)
- Par courrier postal à l'adresse : Syndicat mixte du SCoTAM, 48 Place Mazelle, 57000 METZ.

Les observations, adressées par courrier postal, électronique, ou consignées dans les registres (papier ou numérique) mis à la disposition du public, sont elles-mêmes tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais et pendant la durée de l'enquête publique :

- Au siège de l'enquête publique : Syndicat mixte du SCoTAM, 48 Place Mazelle 57000 METZ ;
- Sur le registre numérique, accessible depuis le site Internet dédié à l'enquête publique.

**LIEUX DES PERMANENCES D'ENQUETE PUBLIQUE :**

Dans le cadre de cette enquête publique sur le projet de SCoTAM modifié, le commissaire enquêteur se tient à disposition du public pour recevoir ses observations sur le projet de SCoTAM dans les lieux, heures et aux jours suivants :

**\*Siège du Syndicat Mixte du SCoTAM et de l'Eurométropole de Metz**, 1 Place du Parlement de Metz, 57011 METZ Cedex 1  
Téléphone : 03 87 20 10 00 - Lundi 18 septembre 9h-12h, Mardi 10 octobre 13h30-16h

**\*Communauté de Communes Rives de Moselle**, 1 place de la Gare 57280 MAIZIÈRES-LES-METZ Téléphone : 03 87 51 77 02 - Jeudi 21 septembre 9h-12h

**\*Communauté de Communes du Pays Orne Moselle**, 1, rue Alexandrine 57120 ROMBAS Téléphone : 03 87 58 32 32 - Jeudi 28 septembre 9h-12h

**\*Communauté de Communes du Sud Messin**, 2 rue Pilâtre de Rozier 57420 GOIN Téléphone : 03 87 38 04 10 - Mardi 3 octobre 13h-16h

**\*Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange**, 1bis, route de Metz, 57530 PANGE Téléphone : 03 87 64 10 63 - Mardi 26 septembre 9h-12h

**\*Communauté de Communes Mad & Moselle**, 2bis, Henri Poulet 54470 THIAUCOURT-REGNEVILLE Téléphone : 03 83 81 91 69 - Jeudi 5 octobre 9h30-12h30

**\*Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois**, 29a, rue de Sarrelouis 57220 BOULAY Téléphone : 03 87 79 52 90 - Lundi 2 octobre 9h-12h

**\*Mairie de Metz**, 1 place d'Armes-Jacques-François-Blondel 57036 Metz Téléphone : 0 800 89 18 91, Lundi 9 octobre 9h-12h

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non aux projets présentés.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans les locaux du Syndicat mixte du SCoTAM (48 Place Mazelle 57000 METZ) ou sur le site Internet <http://www.scotam.fr/> pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

**COMPLÉMENT D'INFORMATIONS :**

Le Syndicat mixte du SCoTAM, compétent pour modifier le SCoTAM, peut apporter tout renseignement complémentaire sur les dossiers soumis à enquête publique.

Toute personne peut obtenir, à sa demande et à ses frais, auprès du Syndicat mixte du SCoTAM, les dossiers d'enquête publique.

364059900

PREFECTURE DE  
MEURTHE-ET-MOSELLE

## Avis d'enquête publique unique

Déclaration de projet pour la construction d'un  
collège à Nancy (quartier du plateau de Haye) et  
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de  
Nancy

Par arrêté préfectoral du 4 juillet 2023, le préfet de Meurthe-et-Moselle a, à la demande de Madame la présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, personne responsable du projet, prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur :

- la déclaration de projet visant à apprécier l'intérêt général lié à la construction d'un collège sur le territoire de la commune de Nancy, quartier du plateau de Haye ;
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nancy en vue de permettre la réalisation du projet précité

Cette enquête publique, d'une durée de 17 jours consécutifs aura lieu du lundi 28 août 2023 au mercredi 13 septembre 2023, 17h00, heure de clôture, à la mairie de Nancy.

Le projet a pour objet de construire un collège d'une surface de 3500 m<sup>2</sup>, pouvant accueillir 350 élèves avec une capacité de restauration journalière de 250 repas. Le bâtiment sera à énergie positive (BEPOS). Ce collège sera classé en « Réseau éducatif prioritaire + » (REP+) et sera implanté à Nancy - quartier du Plateau de Haye - sur le terrain d'assise des anciens logements de fonction de la caserne de pompiers de Gentilly (localisés sur les parcelles AB 1136, AB 1137, AB 1131 et AB 1132)

Monsieur Raymond Colin a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy. Le dossier d'enquête publique - dans lequel figure notamment la décision de dispense d'évaluation environnementale de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Grand Est et le procès verbal de l'examen conjoint des personnes publiques - peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Nancy (du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) sise 1, place Stanislas, à Nancy ;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur, précisées ci-après ;
- sur le site internet dédié à l'enquête, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54>
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ([www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)) ;
- sur un poste informatique disponible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Les demandes de rendez-vous devront être formulées par téléphone (03 83 34 25 53) ou par courriel adressé à [pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

Toute personne peut demander des informations auprès du porteur de projet par courrier (adressé à : Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, A l'intention de Monsieur Thomas Lorrain, 48, Esplanade Jacques-Baudot - C.O. 90019, 54035 Nancy cedex ) ou par courriel ([tlorrain@departement54.fr](mailto:tlorrain@departement54.fr)).

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nancy, soumis à enquête publique :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à : Mairie de Nancy - À l'attention de Monsieur Raymond Colin, commissaire-enquêteur - 1, place Stanislas, C.O. 1, 54035 Nancy cedex ;
- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54>
- par courrier électronique adressé à : [collegeplateaudehaye-cd54@registredemat.fr](mailto:collegeplateaudehaye-cd54@registredemat.fr)

- directement auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences qui se tiendront à la Mairie de Nancy :

- le lundi 28 août 2023, de 10h00 à 12h00
- le vendredi 8 septembre 2023, de 15h00 à 17h00
- le mercredi 13 septembre, de 15h00 à 17h00, heure de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, les décisions suivantes sont susceptibles d'être adoptées par les autorités compétentes :

- sur la déclaration de projet : la déclaration de projet sera approuvée par délibération de l'organe délibérant du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- sur la mise en compatibilité du PLU de Nancy : le conseil métropolitain du Grand Nancy délibérera pour approuver la mise en compatibilité du PLU de Nancy. En l'absence de délibération dans le délai de deux mois, ou en cas de désaccord, la décision d'approbation relèvera de la compétence du préfet de Meurthe-et-Moselle.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an (à compter de la date de clôture de l'enquête) :

- à la mairie de Nancy et au siège du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;

- sur le site internet dédié à l'enquête :

<https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54>;

- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle :

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>

- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (Direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie, Bureau des procédures environnementales et foncières).

361970100

## Vie des sociétés

## Constitutions de sociétés

## AYAZ

8, rue Jean Baptiste de la Salle  
54330 Vezelise

Aux termes d'un ASSP en date du 19/07/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** AYAZ

**Objet social :** Restauration de type rapide sur place et à emporter

**Siège social :** 8, rue Jean Baptiste de la Salle, 54330 VEZELISE

**Capital :** 1 000 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NANCY

**Président :** Monsieur CAKIR Cuma, demeurant 535, rue Henry Brun, 54320 MAXEVILLE

**Directeur général :** Madame KARA Priscillia Göksu, demeurant 535 rue Henry Brun, 54320 MAXEVILLE

**Admission aux assemblées et droits de votes :** Les associés peuvent, à tout moment, procéder à la consultation, au siège social de la société et, éventuellement prendre copie, de l'inventaire, des comptes annuels, du tableau des résultats de la société au cours des cinq (5) derniers exercices, des comptes consolidés le cas échéant, des registres sociaux, de la comptabilité actions et des rapports, pour les trois derniers exercices clos, du Président, pour la décision collective devant statuer sur les comptes annuels, les comptes sociaux et, le cas échéant, les comptes consolidés du dernier exercice clos.

366265100

## Dissolutions

UN DES SENS  
L'ATELIER COSMÉTIQUE

## Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 15.000 €

Siège : 6 rue Lafayette 54000 NANCY

Siège de liquidation : 2 rue du Château

88330 HADIGNY LES VERRIERES

RCS NANCY 830 448 130

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/07/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/07/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Isabelle POUJILLY, demeurant 2 rue du Château 88330 HADIGNY LES VERRIERES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé 2 rue du Château 88330 HADIGNY LES VERRIERES. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NANCY, en annexe au RCS.

Pour avis

365284300

## Cessation de garantie

ASSOCIATION HABITAT ET  
HUMANISME GESTION LORRAINE

## Avis

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris, RCS de Paris, N° 382 506 079, fait savoir que la garantie financière dont bénéficiait l'ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME GESTION LORRAINE sise 81/83 rue Saint Georges 54000 NANCY, RCS N° 418 738 944, accordée pour les opérations de TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion.

Cependant, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions continue d'accorder à l'ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME GESTION LORRAINE sa garantie financière pour les activités de GESTION IMMOBILIERE.

366206400

Le portail d'avis de marchés publics  
le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email



## PRÉAMBULE

Chers lecteurs,

Les tarifs d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ainsi que les modalités de publication pour l'année 2023 sont définis par arrêté ministériel daté du 27 décembre 2022, paru au Journal Officiel de la République Française le 31 décembre 2022. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur une base de données numérique nationale.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service annonces légales au 03.57.48.00.59 ou al@tabletteslorraines.fr

## CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 05/07/2023, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination :

### BECC

Objet social : L'acquisition et la gestion, par voie de location meublée ou de mise à disposition des associés, de toute ou partie d'un immeuble sis à VANDOEUVRE-LES-NANCY (MEURTHE-ET-MOSELLE), 7 rue Pierre et Marie Curie, puis, si l'opportunité s'en présentait, de tout bien et droit immobilier susceptible de valoriser cet immeuble ou de faciliter son utilisation par ses occupants (et notamment de tout immeuble mitoyen et de tout emplacement de stationnement situé à proximité). Etant précisé qu'en cas d'impossibilité de devenir ou de rester propriétaire de l'immeuble sus-mentionné, la société pourra acquérir, en tout ou partie, un autre bien immobilier d'importance comparable. L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et la vente à titre exceptionnel dans le cadre de la gestion de son patrimoine. La construction en sous-traitance sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte. La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination, le tout en sous-traitance. L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux. L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire et de tout crédit-bail immobilier. Siège social : 33 allée de Roncevaux 54500 VANDOEUVRE LES NANCY. Au capital de : 2.000 €. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANCY. Gérance : M. MARQUIS Benoît demeurant 33 allée de Roncevaux 54500 VANDOEUVRE LES NANCY.

91151952



### ECOLOW BRETAGNE

Société par actions simplifiée  
Au capital de 5.000 euros  
Siège social : 2, rue Malherbe  
54630 RICHARDMENIL

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 03/07/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : ECOLOW BRETAGNE. Siège : 2, rue Malherbe

54630 RICHARDMENIL. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 5.000 euros. Objet : L'achat et la vente de pièces et de systèmes électroniques, électriques ou mécaniques ; Le conseil et le service afférentes à ces activités.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La société JMA INVEST, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 euros, ayant son siège social 2, rue Malherbe, 54630 RICHARDMENIL, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 909 301 152. Directeur général : Monsieur Steven MORIN demeurant 1, la Gare 22940 PLAINTEL. La société sera immatriculée au RCS de NANCY.

Pour avis : Le Président

91151489



### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP à GONDREVILLE du 30/06/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : **XA-IMMO**. Siège social : 3 rue des Vignes 54840 GONDREVILLE. Objet social : Acquisition et location de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Mise en valeur, transformation, aménagement, administration, gestion des biens acquis. Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Prise de participation dans toutes sociétés et gestion à titre civil de ces participations. Placement de liquidités sur tous supports. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS. Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Xavier AMANN demeurant 3 rue des Vignes, 54840 GONDREVILLE. Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les deux tiers du capital social. Immatriculation de la société au RCS de NANCY. Pour avis : La Gérance.

91151063

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LONGLAVILLE (54) du 29 juin 2023, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination :

### CC BOIS FRANCE

Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : Parc International d'Activités, Centre d'Affaires EUROBASE II, 54810 LONGLAVILLE. Objet : en France et dans tous pays, tous travaux d'exploitation forestière, achat et vente de bois et matériel forestier ; Conseil en exploitation et investissements forestiers. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de BRIEY. Capital - apports : 20.000 euros divisé en 2 000 actions de 10 euros chacune ; Apports en numéraire. Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit, pour devenir définitive, être autorisée soit par décision collective des associés prise à la majorité simple, soit par défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande. Président : M. LEJEUNE Roger, demeurant Lindenweg 35 à B-4700 EUPEN (Belgique). Directeur général : M. LEJEUNE Marcel, demeurant avenue des Tropiques 10 à B-1190 FOREST (Belgique). Commissaires aux comptes : La société ne remplit pas les critères réglementaires.

Pour avis : Le Président.

91150740



www.acd.fr

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique sous seing privé en date à EPINAL du 20-06-2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée à associé unique. Dénomination : **IMMO L'ADRESSE**. Siège : 27 rue Sadi Carnot, 54220 MALZEVILLE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 10.000 euros divisé en 1.000 actions de 10 euros de valeur nominale. Objet : Exploitation de toutes agences immobilières dont l'activité portera notamment sur : Toutes transactions immobilières et commerciales, l'achat, la vente ou la location-gérance de fonds de commerce, la cession de cheptel mort ou vif, et de tous autres biens de nature mobilière, la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières donnant vocation à une attribution de locaux en jouissance ou en propriété, l'achat, la vente de parts sociales non négociables lorsque l'actif social comprend un immeuble ou un fonds de commerce, toutes opérations de gestion

immobilière ; La rédaction de tous actes sous-seings privés et l'établissement de tous documents destinés tant à l'administration qu'à tous organismes ou établissements publics ou privés. Tous conseils et assistances de nature juridique, fiscale et autre en matière immobilière. Expertises et évaluations de tous immeubles, fonds de commerce et autres biens. Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant aux conditions de majorité d'au moins la moitié des actions ayant le droit de vote. Président : M. Rémy BONNEMBERGER demeurant 20 Place des Vosges, 88000 EPINAL. La société sera immatriculée au RCS de NANCY. Pour avis : Le Président.

91147250

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NANCY du 19 juin 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale :

### ERGO MARELLE

Siège social : 8 boulevard du 21 Régiment d'aviation, 54000 NANCY. Objet social : L'acquisition future d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Madame Elena DUHEM, demeurant 44 avenue Thiers, 54220 MALZEVILLE, Madame Marianne DUMONT, demeurant 24 rue du Progrès, 54000 NANCY. Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de NANCY.

Pour avis : La Gérance.

91152512

Nos bureaux sont

ouverts du lundi au

vendredi de 8h30 à

12h30 et de 14h à 18h.





## CONSTITUTIONS



**LES ALÉRIONS  
OFFICE NOTARIAL**  
4 rue Saint Nicolas  
54000 NANCY

### CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Catherine FALCHI-REMY, le 20 juin 2023, il a été constitué la société aux caractéristiques suivantes :  
Dénomination :

#### SAS M&S INVEST

Forme : Société par actions simplifiées.  
Capital : 1.000,00 €. Siège : 1 rue Michelet 54000 NANCY. Objet : Prise de participations dans toutes sociétés. Durée : 99 ans. Apports : En numéraire pour un total de 1.000,00 €. Président : Monsieur Maxime MELINE, demeurant 1 rue Michelet 54000 NANCY. Directeur général : Madame Svetlana MELINE née AVRAMOVIĆ demeurant 1 rue Michelet 54000 NANCY. Immatriculation : RCS NANCY. Cessibilité des parts : Aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.

Pour avis :

Maître Catherine FALCHI-REMY.  
91152341

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26/06/2023, il a été constituée une SAS dénommée : **CHAPPE**.  
Objet social : Tous travaux de plomberie, l'installation de sanitaire et de chauffage ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. Siège social : 26 rue du Général Leclerc 54118 MOYEN. Capital : 8.000 euros. Clause restreignant la transmission des actions : La transmission des actions est soumise à agrément sauf entre associés. Présidence : Monsieur Patrick CHAPPE demeurant 5 rue du Champy 54210 SAINT-NICOLAS-DE-PORT. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANCY.

91150206



### SCI CARE PATT IMMO

Société civile immobilière  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : 52 rue de la taille Michaud  
54840 BOIS DE HAYE  
VELAINE EN HAYE

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOIS DE HAYE du 30/06/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI CARE PATT IMMO. Siège social : 52 rue de la taille Michaud, 54840 BOIS DE HAYE - VELAINE EN HAYE. Objet social : Acquisition,

location, mise en valeur, transformation, aménagement, administration, gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Prise de participation dans toutes sociétés et gestion à titre civil de ces participations. Placement de liquidités sur tous supports. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Madame Agnès CARE et Monsieur Pascal CARE, demeurant 52, rue de la Taille Michaud VELAINE EN HAYE, 54840 BOIS DE HAYE. Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social requis dans tous les cas. Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de NANCY.

Pour avis : La Gérance

91150867

## MODIFICATIONS

### SAS IMMOBILIERE JV

SAS au capital de 1.000 €  
Siège social : 1135, rue Lavoisier  
54710 LUDRES  
803 426 535 RCS NANCY

Par décision unanime des associés du 12/05/2023, M. Quentin GIORDANO (2, rue des Fabriques 54000 NANCY) a été nommé en qualité de président, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Joël VIGNERON, décédé le 03/12/2022. Par décision du nouveau président du 12/05/2023, M. Timothé GIORDANO (2, rue des Fabriques 54000 NANCY) a été nommé en qualité de directeur général, pour une durée indéterminée.

Pour avis : Le Président.

91151435

### FRA TRANSPORT SPECIAL RAPIDE

SAS au capital de 70.000 €  
Siège : Rue des Aulnes  
54630 RICHARDMENIL  
413 364 670 RCS NANCY

L'assemblée générale ordinaire du 26/06/2023, a constaté que les mandats de la société HBM AUDIT ET REVISION, commissaire aux comptes titulaire, et de M. Arnaud BERNARD, commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à terme et a décidé qu'il ne serait pas désigné de commissaire aux comptes.

Pour avis : La Présidente.

91150851

### SCI L'HORIZON

Société civile  
au capital de 1.000 €  
Siège social : 1135, rue Lavoisier  
54710 LUDRES  
503 672 412 RCS NANCY

Par décision unanime du 12/05/2023, la collectivité des associés a nommé MM. Quentin GIORDANO (2, rue des Fabriques 54000 NANCY) et Timothé GIORDANO (9 bis, rue de Verdun 54330 VEZELISE), en qualité de cogérants pour une durée indéterminée à effet du même jour, en remplacement de M. Joël VIGNERON, décédé le 03/12/2022.

Pour avis : La Gérance.

91151434

## MODIFICATIONS

### SCI BOREALE

SCI au capital de 1.000 €  
Siège social : 1135, rue Lavoisier  
54710 LUDRES  
883 609 240 RCS NANCY

Par décision unanime du 12/05/2023, la collectivité des associés a nommé MM Quentin GIORDANO (2, rue des Fabriques 54000 NANCY) et Timothé GIORDANO (9 bis, rue de Verdun 54330 VEZELISE), en qualité de cogérants pour une durée indéterminée à effet du même jour, en remplacement de M. Joël VIGNERON, décédé le 03/12/2022.

Pour avis : La Gérance.

91151114



#### HAVEN 46

Avenue Anatole France  
54 000 NANCY

#### AGH

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1.000 €  
Siège social : 41, place de la Carrière  
54 000 NANCY  
RCS NANCY n° 951 673 508

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 21 juin 2023, Le capital social a été augmenté de 999.000 € pour être porté à 1.000.000 € par voie d'apport en nature. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention capital : 1.000 €. Nouvelle mention capital : 1.000.000 €. Mention sera faite au RCS de NANCY.

Pour avis.

91151447

### SCI L'UNIVERS

SCI au capital de 13.500 €  
Siège social : 1135, rue Lavoisier  
54710 LUDRES  
810 080 234 RCS NANCY

Par décision unanime du 12/05/2023, la collectivité des associés a nommé MM Quentin GIORDANO (2, rue des Fabriques 54000 NANCY) et Timothé GIORDANO (9 bis, rue de Verdun 54330 VEZELISE), en qualité de cogérants pour une durée indéterminée à effet du même jour, en remplacement de M. Joël VIGNERON, décédé le 03/12/2022.

Pour avis : La Gérance.

91151440

### KHODJA RENOV CONCEPT

SARL au capital de 1.000 €  
Siège social : Avenue de l'Europe  
54520 LAXOU  
894 904 368 RCS de NANCY

L'AGE du 01/07/2022, a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. KHODJA Nazim à compter du 31/08/2022. Mention au RCS de NANCY.

91151627

### LA SCI LES LOUPETTES

Société civile immobilière  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : HERBEVILLER (54450)  
8, Lotissement de la MAXELLE  
490 354 909 R.C.S. NANCY

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2023, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de HERBEVILLER (54450) 8, lotissement de la Maxelle à LONGEVILLE LES METZ (57050) 158, rue du Général de Gaulle, et ce, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de METZ. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de METZ.

Pour avis :

Le Représentant Légal.

91152138

### LES P'TITES CHIPIES II

SAS au capital de 5.000 €  
Siège social : Rue Pierre ADT  
54700 PONT-À-MOUSSON  
900 620 113 RCS de NANCY

Le 26/06/2023, l'associé unique a nommé président LPC, SARL au capital de 101.000 €, ayant son siège social 32 Rte de Malleloy 54760 FAULX, 921 954 566 RCS de NANCY représentée par Mme HARCHOUCHE Laetitia en remplacement de Mme HARCHOUCHE Laetitia. Mention au RCS de NANCY.

91152411

#### LPC

SARL au capital de 1.000 €  
Siège social : 32 RTE De Malleloy  
54760 FAULX  
921 954 566 RCS de NANCY

Le 26/06/2023, l'associé unique a décidé de changer le capital social en le portant de 1.000 €, à 101.000 €. Mention au RCS de NANCY.

91151154



#### HAVEN

46, avenue Anatole France  
54000 NANCY

#### JGH

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1.000 €  
Siège social : 41, place de la Carrière  
54000 NANCY  
RCS NANCY n° 951 663 616

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 21 juin 2023, le capital social a été augmenté de 999.000 € pour être porté à 1.000.000 € par voie d'apport en nature. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Ancienne mention : Capital : 1.000 €. Nouvelle mention : Capital : 1.000.000 €. Mention sera faite au RCS de NANCY.

Pour avis.

91151432

### MODIFICATIONS

#### DE LA COLLINE

société par actions simplifiée  
Au capital de 480.000 euros  
Siège social : 25, rue de Verdun  
(54330) VÉZELISE  
513 807 602 RCS NANCY

Le traité de fusion en date du 12 mai 2023, aux termes duquel la société De la Colline a fait apport à titre de fusion, à la société **Mon Vêto** (anciennement dénommée « Sud Sem »), société d'exercice libéral par actions simplifiée (anciennement sous forme de société par actions simplifiée) au capital social de 98.000 euros, ayant son siège social situé au 42, rue Francis Poulenc (77430) CHAMPAGNE-SUR-SEINE et identifiée sous le numéro unique 431 982 461 RCS MELUN, de l'intégralité de son actif moyennant la prise en charge de la totalité de son passif, soit un actif net apporté d'une valeur de 1.217.894 euros, a fait l'objet d'une publication au BODACC pour chacune de ces deux sociétés, dont la dernière insertion est en date du 31 mai 2023.

Les sociétés De la Colline et Mon Vêto étant contrôlées directement à 100 % par une même société, ladite fusion (i) n'a donné lieu ni à un échange de titres de la société absorbée par des titres de la société absorbante, ni à une augmentation du capital de la société absorbante, conformément aux dispositions de l'article L.236-3 II-3° du Code de commerce et (ii) a été placée sous le régime juridique simplifié des fusions prévu à l'article L.236-11 du Code de commerce.

Par conséquent, la société De la Colline a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, à l'expiration du délai légal d'opposition des créanciers, soit le 30 juin 2023, à minuit (24h00).

91151461

#### VET TOUL

société par actions simplifiée  
Au capital de 2.000 euros  
siège social : 22, rue Chanzy (54200) TOUL  
518 451 257 RCS NANCY

Le traité de fusion en date du 12 mai 2023, aux termes duquel la société Vet Toul a fait apport à titre de fusion, à la société **Mon Vêto** (anciennement dénommée « Sud Sem »), société d'exercice libéral par actions simplifiée (anciennement sous forme de société par actions simplifiée) au capital social de 98.000 euros, ayant son siège social situé au 42, rue Francis Poulenc (77430) CHAMPAGNE-SUR-SEINE et identifiée sous le numéro unique 431 982 461 RCS MELUN, de l'intégralité de son actif moyennant la prise en charge de la totalité de son passif, soit un actif net apporté d'une valeur de 165.612 euros, a fait l'objet d'une publication au BODACC pour chacune de ces deux sociétés, dont la dernière insertion est en date du 31 mai 2023.

Les sociétés Vet Toul et Mon Vêto étant contrôlées directement à 100 % par une même société, ladite fusion (i) n'a donné lieu ni à un échange de titres de la société absorbée par des titres de la société absorbante, ni à une augmentation du capital de la société absorbante, conformément aux dispositions de l'article L.236-3 II-3° du Code de commerce et, (ii) a été placée sous le régime juridique simplifié des fusions prévu à l'article L.236-11 du Code de commerce.

Par conséquent, la société Vet Toul a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, à l'expiration du délai légal d'opposition des créanciers, soit le 30 juin 2023, à minuit (24 h 00).

91151463

#### AVIS

Transfert du siège social **LOREL TP SARL** au capital social de 5.000 euros. Siège social : 10 rue du Chenot 54610 BRATTE SIREN 879 846 665 R.C.S. NANCY. Par décision de l'associé unique du 24 juin 2023, le siège social a été transféré au 40 chemin du vivier 54610 ROUVES, à compter de cette même date. Pour avis.

91151050



**CHOCOLATERIE DU LUXEMBOURG SAS** au capital de 247.000 €. Siège social : Zone Spodati - Relai 20 54640 TUCQUEGNIEUX 489 848 697 RCS BRIEY. L'Assemblée ordinaire du 19.06.2023 a décidé de ne pas renouveler le mandat de Mme Astrid KAISER-FLABA, Commissaire aux comptes titulaire et de la Société SLB AUDIT, Commissaire aux comptes suppléant. Pour avis.

91151333



#### Société d'Avocats

10, route de l'Aviation  
CS 30094

54602 VILLERS-LÈS-NANCY Cedex

**SERGEANT EST S.A.S.** au capital de 500.000 euros. Siège social : 49, rue Marcel Brot, 54000 NANCY 338.810.765 RCS NANCY. Du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 22 juin 2023, il résulte les modifications suivantes des mentions à publier : Anciennes mentions : Commissaire aux comptes titulaire : HAPP ET HEFF IM SAS- 18 rue de la Commanderie 54000 NANCY (RCS NANCY 332.824.739). Commissaire aux comptes suppléant : ACCOUNT AUDIT - 4 rue Piroux - 54000 NANCY (RCS NANCY 481.216.414). Nouvelles mentions : Commissaire aux comptes titulaire : Néant. Commissaire aux comptes suppléant : Néant. Pour avis.

91151325

**BOULPAT JOLY** société à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros porté à 155.000 euros. Siège social : 5 rue Maurice Barrès, 54830 GERBEVILLER 519 606 404 RCS NANCY. Par décision unanime du 30/06/2023, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social de 135.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, et de le porter ainsi de 20.000 euros à 155.000 euros. Pour avis : La Gérance.

91152582

#### LES SEIGNEURS

SCI au capital de 1.000 €  
Siège social : 65 rue Parmentier  
54270 ESSEY LES NANCY  
918 260 142 RCS Nancy

L'assemblée générale extraordinaire du 07/06/2023 a décidé le transfert du siège social à compter du 03/07/2023 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 65 rue Parmentier 54270 ESSEY LES NANCY.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 8 rue du Jard 54710 FLEVILLE DEVANT NANCY.

L'inscription modificative sera portée au RCS Nancy tenu par le greffe du tribunal.

91151385



#### SCP BRUNO & GRUMILLIER

Notaires associés  
1075, avenue du Général Bigeard  
54200 TOUL CEDEX

Suivant une assemblée générale extraordinaire en date du 12 juin 2023, les associés de la société civile dénommée :

#### « GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LAY »

Immatriculée au RCS de NANCY sous le n° 421 636 234, dont le siège social est situé à LAY SAINT REMY (54570), 14 rue de France, ont pris acte du décès du gérant Monsieur René POTIER né à LAY SAINT REMY (54570) le 14 octobre 1934 et décédé à LAY SAINT REMY(54570) le 6 août 2012, et approuvent le fait que Madame Renée JEANNOT veuve POTIER née à COLOMBEY LES BELLES (54170) le 29 juin 1938, soit gérante unique de ladite société.

Pour avis : M<sup>e</sup> Pierre BRUNO.

91152374



#### SCP Laurence DROUIN et Francis PAUL

Notaires associés  
23 rue des Capucins  
55200 COMMERCY

#### AVIS DE MODIFICATION DES STATUTS

Par acte de modification des statuts reçu par M<sup>e</sup> Francis PAUL, notaire associé à COMMERCY (Meuse), 23 rue des Capucins, le 29 juin 2023, concernant :

#### SNC C2RB

RCS NANCY 849 608 336 25 bis rue François Mitterrand 54570 FOUG. Il a été décidé de modifier l'Article deux : Objet avec adjonction d'activité de vente de boissons à emporter et épicerie.

Pour avis : Le Notaire.

91151785

**PREMISTA MANAGERS** société par actions simplifiée au capital de 1.999.983 €, siège social : 1 rue de Lorraine, ZAC Croix St Nicolas à GONDREVILLE (54840) RCS NANCY 830 568 440. Le procès-verbal en date du 23 juin 2023 du Président, constatant le résultat de la consultation des associés par correspondance, a : Pris acte de la cessation du mandat de Président occupé par la société HOLDING SERBY INVEST, nommé en remplacement, Monsieur Antony PRISSETTE demeurant à TOUL (54200), 40 Passage A.

91152473

#### E.A.R.L. DE LA HAIE MATHIEU

Exploitation agricole  
à responsabilité limitée  
Capital social : 174.496,00 €  
Siège social : chemin des Prés  
THUILLEY AUX GROISEILLES (54170)  
R.C.S. : NANCY 378 295 968

#### AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal en date du 30 juin 2023, l'associé unique a décidé :

- La nomination de Monsieur Dimitri GENIN, demeurant à THUILLEY AUX GROISEILLES (54170), 3 résidence du Parc, rue du Château, en tant que gérant pour une durée illimitée ; les

gérants de la société sont Messieurs Christophe GENIN et Dimitri GENIN.

- La transformation de l'E.A.R.L. en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, agréé par le Préfet de Meurthe et Moselle le 21 avril 2023 ;

Ancienne dénomination : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée DE LA HAIE MATHIEU ; Nouvelle dénomination :

#### Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé DE LA HAIE MATHIEU

Pour avis et mention :

La Gérance.

91150776

**PBT** société à responsabilité limitée au capital de 4.300 euros porté à 54.300 euros. Siège social : 8 allée des Sorbiers 54180 HEILLECOURT. 814 342 671 RCS NANCY. Par décision du 30 juin 2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 50.000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 4.300 euros. Nouvelle mention : Capital social : 54.300 euros. Pour avis : La Gérance.

91151660



23, Rue de la Pologne  
54300 LUNEVILLE  
03 54 17 03 20

#### MONNIER SASU

Société par actions simplifiée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : 28 Grande Rue  
54290 CREVECHAMPS  
904 047 081 RCS NANCY

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 01/06/2023, il a été décidé la modification de l'objet social, plus précisément l'adjonction de l'activité de location de tous biens meubles ou immeubles, à compter du 01/06/2023. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NANCY.

Pour avis : La Présidente

91151740



**SCANNEZ**  
**ET RETROUVEZ**  
**TOUTES NOS**  
**ANNONCES LÉGALES**

## MODIFICATIONS



23, Rue de la Pologne  
54300 LUNEVILLE  
03 54 17 03 20

### VIDAL-AUZIAS

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 5.000 euros  
Siège social : 5 rue Sébastien Keller  
54300 LUNEVILLE  
920 824 059 RCS NANCY

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 30/01/2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. AUZIAS Nicolas-Jacques de ses fonctions de gérant prenant effet rétroactivement au 01/01/2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. MME VIDAL-AUZIAS Ariane demeurant seule gérante en exercice. Mention sera faite au RCS de NANCY.

Pour avis : La Gérance  
91152357



Office notarial Stanislas  
Notaires associés  
57 rue Stanislas  
54000 NANCY

### CENTRE DES MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF ET DE LA NUTRITION

Société d'exercice libéral  
à responsabilité limitée  
au capital de 165.600 €  
Siège social : NANCY (54000)  
127, rue Saint Dizier  
RCS NANCY n° 432.340.982

Suivant acte contenant décisions unanimes des associés reçu par M<sup>e</sup> Jean LECOMTE, notaire à NANCY, le 23 mai 2023, Monsieur le Docteur Anthony LOPEZ (demeurant à LAXOU (54520) 11, place du Jet d'eau), Madame le Docteur Anne DEROT épouse LAMOUREUX (demeurant à TOUL (54200) 46, avenue du Maréchal Foch) et Madame le Docteur Sarah HADJ RHOUMA (demeurant à LAXOU (54520) 11, place du Jet d'eau), ont été nommés en qualité de co-gérants, à compter du 23 mai 2023, pour une durée indéterminée, aux côtés des actuels co-gérants. Modification au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY.

Pour avis et mention.  
91152803

**PHCIE DE FLAVIGNY** société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens d'officine au capital de 50.000 euros porté à 250.000 euros. Siège social : 3 rue de Mirécourt 54630 FLAVIGNY SUR MOSELLE. 899 113 120 RCS NANCY. L'Assemblée générale mixte du 30 juin 2023 a décidé d'augmenter le capital social de 200.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Article 7-4 - Capital social. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000 euros). Pour avis : La Gérance.  
91151683

Tablettes Lorraines

### FIDAL AVOCATS

Barreau d'EPINAL  
46 rue Léo Valentin, CS 60027  
88026 EPINAL CEDEX

### REBEL RACING PRODUCT

SAS au capital de 10.000 euros  
Siège social : 16 rue de la Côte Grise  
54410 LANEUVILLE-DEVANT-NANCY  
Transféré à TONNOY (54210)  
16 rue de l'Eglise  
RCS NANCY 878 971 290

Par décisions du 29 juin 2023, l'associé unique :

- Statuant en application des articles L225-248 et L227-1 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société ;  
- A décidé de transférer à compter du 29 juin 2023 le siège social de la société de LANEUVILLE-DEVANT-NANCY (54410), 16 rue de la Côte Grise à TONNOY (54210), 16 rue de l'Eglise.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : le Président.  
91152827

### FIDAL AVOCATS

Barreau d'EPINAL  
46 rue Léo Valentin, CS 60027  
88026 EPINAL CEDEX

### LE SAULE

SAS au capital de 74.470 euros  
Siège social : 16 rue de la Côte Grise  
54410 LANEUVILLE-DEVANT-NANCY  
Transféré à TONNOY (54210)  
16 rue de l'Eglise  
RCS NANCY 522 535 301

Par décision du 29 juin 2023, l'associé unique :

- A décidé de transférer à compter du 29 juin 2023, le siège social de la société de LANEUVILLE- DEVANT-NANCY (54410), 16 rue de la Côte Grise à TONNOY (54210), 16 rue de la Côte Grise à TONNOY (54210), 16 rue de l'Eglise.

- A décidé d'étendre l'objet social à compter du 29 juin 2023, aux activités suivantes :

- Délivrance de toutes prestations de conseils et d'assistance en matière financière, administrative, comptable, technique, immobilière, de gestion commerciale et/ou organisationnelle, management, gestion de personnel.

- L'acquisition, la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et titres de sociétés immobilières qui composeraient son patrimoine. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : Le Président.  
91152835



CRÉATEURS D'ENTREPRISE  
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS  
ABONNEZ-VOUS !

### FIDAL AVOCATS

Barreau d'EPINAL  
46 rue Léo Valentin, CS 60027  
88026 EPINAL CEDEX

### SCI JITIJO

Société civile  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : 16 rue de la Côte Grise  
54410 LANEUVILLE-DEVANT-NANCY  
Transféré à TONNOY (54210)  
16 rue de l'Eglise  
RCS NANCY 529 181 281

Par assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023, les associés ont décidé de transférer à compter du 29 juin 2023 le siège social de la société de LANEUVILLE-DEVANT-NANCY (54410), 16 rue de la Côte Grise à TONNOY (54210), 16 rue de l'Eglise.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : Le Gérant.  
91152839

## DISSOLUTIONS

### JURIACT

Avocats  
131, rue Jeanne d'Arc - NANCY  
Tél : 03 83 28 83 00

### AVIS DE DISSOLUTION

«**TL SYSTEMES**» Société par actions simplifiée au capital de 300.000 €. Siège social : 41 rue Albert Einstein à MAXEVILLE (54320) RCS NANCY 327 147 104. Suite à fusion-absorption La Présidente de la société «**TRUSTTEAM**», SAS au capital de 1.790.450 € dont le siège social est sis Parc d'activités St Jacques, 41 rue Albert Einstein à MAXEVILLE (54320), immatriculée au RCS de NANCY sous le n° 519 037 253, a constaté le 1er juillet 2023 : Que le projet de traité de fusion régularisé entre les sociétés TRUSTTEAM et TL SYSTEMES, au terme duquel la société TL SYSTEMES a transmis à la société TRUSTTEAM l'intégralité de son patrimoine, a été régularisé entre les parties le 09 mai 2023 et fait l'objet des parutions légales ; Que dès lors que la société TRUSTTEAM a toujours détenu depuis la date du dépôt au greffe du projet de fusion, la totalité des actions représentant le capital de la société TL SYSTEMES ; conformément aux dispositions de l'article L.236-3, II du Code de commerce, il n'a pas été procédé à l'échange des actions de la société TL SYSTEMES contre des actions de la société TRUSTTEAM en rémunération de cette fusion, et en conséquence il n'y a pas eu lieu à augmentation du capital de la société TRUSTTEAM, conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce, cette fusion n'avait pas à être soumise à l'approbation des assemblées générales des sociétés participant à l'opération ; Et en conséquence que la fusion des sociétés TRUSTTEAM et TL SYSTEMES est définitive, la société TL SYSTEMES se trouvant dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation.

91152006



## DISSOLUTIONS



**JT CONSEIL** société par actions simplifiée en liquidation au capital de 3.000 euros. Siège social et siège de liquidation : 26 rue Nationale, 54700 MONTAUVILLE 839 852 050 RCS NANCY. Aux termes d'une délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jacky THEVENIN, demeurant 26 rue Nationale 54700 MONTAUVILLE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 26 rue Nationale 54700 MONTAUVILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NANCY, en annexe au RCS. Pour avis : Le Liquidateur.  
91151016

**EDERKOP SOLUTIONS** SASU au capital de 40.000 euros, 8 rue de la Gare - 54450 Avricourt RCS NANCY 851 388 405. Aux termes de la décision prise le 25/06/2023 par l'associé unique de la société, la société NWH NEUWEG HOLDING AG, dont le siège est Bebelstrasse 36 - D-08468 Reichenbach/Vgtl. (Allemagne), immatriculée au RC de Chemnitz sous le n° HRB 29134, prise en la personne de son représentant légal, la dissolution a été prononcée par suite du transfert de toutes les actions entre ses mains. Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans le délai de 30 jours de la présente publication. Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de NANCY. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANCY. Pour avis.  
91149901

### GREENZEN MALZEVILLE

SASU au capital de 8.100,00 euros  
Siège social : 40 rue Sadi Carnot  
54220 MALZEVILLE  
RCS NANCY 908 922 057

Aux termes des décisions de l'actionnaire unique du 30 juin 2023, l'actionnaire unique statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au RCS de NANCY.

Pour avis.  
91151150

**SITRANE** société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 60.217,36 euros. Siège et siège de liquidation : 1 rue des Forges 54250 CHAMPIGNEUILLES. 771800869 RCS NANCY. L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 21 juin 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Marie BOLLINI, demeurant 103 Place du Trey 54700 PONT A MOUSSON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours

### DISSOLUTIONS

et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est 1 rue des Forges 54250 CHAMPIGNEULLES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NANCY, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis : Le Liquidateur.

91151556

### LA FRIP'

S.A.R.L. en liquidation  
Au capital de 300 €  
Siège social : 123 avenue de la République  
54310 HOMECOURT  
524 690 971 RCS VAL DE BRIEY

Par une décision du 26/06/2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2023, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, Mme Isabelle SCHOLER, demeurant à PUXE (54800), 9 rue du Château, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à PUXE (54800), 9 rue du Château. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de VAL DE BRIEY, en annexe au RCS.

Pour avis : Le Liquidateur.

91152332

Avenue 52 Avocats  
AVOCATS & CONSEILS  
E. NONNENMACHER

G. DOPPLER - J. BRESCH -  
A. SCHMITT  
F. ETIENNEY - H. DE PÆUW -  
M. DAUMAS

52 avenue des Vosges - CS 10022  
67083 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : 03 88 35 52 61  
contact@avenue52-avocats.com

**AVIS CLÔTURE DE LIQUIDATION PHARMACIE BERNARDI LEGROS NATHALIE ET HOUOT AGNES** en liquidation société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 400.000 €, 2 rue des Vergers 54840 VILLEY LE SEC 440 064 152 RCS NANCY. La collectivité des associés a par décisions du 11.04.2023 approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Nathalie LEGROS demeurant 2 rue des Vergers, 54840 VILLEY-LE-SEC, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour desdites décisions. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NANCY. Mention sera faite au RCS de NANCY, pour avis : Julien BRESCH - Avocat.

91149131

### DIVERS

**Képos** Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable capital 43.900 € capital variable minimum 20.000 € 4B rue des Ecuries 54500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY 844 877 498 RCS NANCY. Rectificatif à l'annonce L23EJ23862 parue le 05/06/2023 dans les Tablettes Lorraines il convient de lire par PV d'AGM du 23/06/2022 et non 2023.

91152111

### DIVERS



**SAS NOTAIRES 3 FRONTIERES**  
55 rue Augistrour  
54260 Longuyon

### AVIS D'INSERTION ACCEPTATION SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Suivant acte reçu par Maître Alain GRILLET, notaire associé membre de la société par actions simplifiée dénommée « NOTAIRES 3 FRONTIERES », titulaire d'un office notarial dont le siège est à LONGUYON (54260), 55 rue Augistrour, le 31 août 2020, inscrit par le Greffe du Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY le 8 septembre 2020, sous le numéro RG.20/00393, a été reçue la déclaration d'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de Monsieur **Francis Charles DI FILIPPO**, en son vivant demeurant à CUTRY (54720), 17 rue de Chénères, divorcé de Madame Marie-Hélène COET, né à MONT-SAINT-MARTIN (54350) le 6 décembre 1952, décédé à ARS-LAQUEENEXY (57530) le 5 février 2019. Suivant acte reçu par Maître Alain GRILLET, notaire susnommé, le 30 juin 2023, il a été procédé à la régularisation du compte définitif de succession et à la clôture.

Pour insertion : Le Notaire.

91150804



**LES ALÉRIONS OFFICE NOTARIAL**  
4 rue Saint Nicolas  
54000 NANCY

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL, DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016  
Suivant testament olographe en date du 9 juin 2008, Monsieur **Jacques Marie MARIN**, en son vivant prêtre, demeurant à VILLERS-LES-NANCY (54600) 11 rue de Laxou Domaine de l'Asnée. Né à CREUTZWALD (57150), le 28 décembre 1923. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à NANCY (54000) (FRANCE), le 6 janvier 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Catherine SAVIN-WATERMAN, notaire de la société par actions simplifiée dénommée « OFFICE NOTARIAL LES ALERIONS », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est situé à NANCY, 4 rue Saint Nicolas, le 27 juin 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Catherine SAVIN-WATERMAN, notaire à NANCY (54000), 4 rue Saint Nicolas, référence CRPCEN : 54071, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire de NANCY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

91151876



Nos bureaux sont  
ouverts du lundi au  
vendredi de 8h30 à  
12h30 et de 14h à 18h.



**SCP HUGUENIN & VEBER-MAYON**  
1 Place du Général de Gaulle  
54450 BLAMONT

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 4 septembre 2019, Madame **Jeanine Marcelle Renée CHRISTOPHE**, en son vivant retraitée, demeurant à BADONVILLER (54540) 2 rue du Faubourg de France 3H Santé-EHPAD. Née à BADONVILLER (54540), le 22 juin 1932. Veuve de Monsieur Joseph Laurent PARISET et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à BADONVILLER (54540) (FRANCE), le 1er mai 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe HUGUENIN, notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Christophe HUGUENIN et Emily VEBER-MAYON», notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à BACCARAT, le 5 juillet 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe HUGUENIN, notaire à BACCARAT 9 rue Humbépaire, référence CRPCEN : 54046, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire de NANCY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

91152830

### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL



**SELARL GRANDJEAN MARCHAL ANSELM**  
Notaires associés  
22 rue du Haut Bourgeois  
54000 NANCY

### INSERTION - AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu en date du 29 juin 2023 par M<sup>re</sup> Jean-Louis GRANDJEAN, notaire à NANCY (54000) 22 rue du Haut Bourgeois, Monsieur **Bernard Guy Robert MARCHAL**, magistrat, et Madame **Marie-France MIRMONT**, retraitée, demeurant ensemble à NANCY (54000) 19 rue Gustave Simon. Monsieur est né à NEUFCHATEAU (88300) le 23 janvier 1955, Madame est née à MONT-SAINT-MARTIN (54350) le 16 janvier 1956. Mariés à la mairie de MONT-SAINT-MARTIN (54350) le 12 juillet 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial, en prévoyant une clause de préciput en faveur du survivant sur le logement familial et tout ou partie des meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la communauté de biens des époux. Sans autre changement.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jean-

### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Louis GRANDJEAN où il est fait élection de domicile.

Pour avis : M<sup>re</sup> Jean-Louis GRANDJEAN

### TRIBUNAUX

**Greffe du Tribunal de Commerce de Nancy**

[www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

### OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 04 juillet 2023)

**SAS MENUISERIE DE LA GARE**, 17 rue des Cristalleries, 54120 BACCARAT, RCS Greffe de NANCY 829 205 541. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 octobre 2022, désignant mandataire judiciaire Me Géraldine DONNAIS 25, rue du Général Fabvier, 54000 NANCY.

Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

2023\_5402\_536

**SAS O'BREAK**, Zac Louis Pasteur, 42B rue Antoine Becquerel, 54230 NEUVES-MAISONS, RCS Greffe de NANCY 907 928 329. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 02 octobre 2022, désignant mandataire judiciaire M<sup>re</sup> Géraldine DONNAIS 25, rue du Général Fabvier, 54000 NANCY.

Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

2023\_5402\_535

**ARNOULD Sophie, Suzanne, Bernadette**, 4 rue Blanche, 54370 RAVILLE-SUR-SANON, non inscrit au RCS. Activités de soutien aux cultures. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 04 janvier 2022, désignant mandataire judiciaire SCP Pierre BRUART prise en la personne de M<sup>re</sup> Pierre BRUART 161, rue André Bisiaux, ZAC Solvay, Plateau de Haye, 54320 MAXÉVILLE.

Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

2023\_5402\_532

### OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 04 juillet 2023)

**SARL BOULANGERIE DODIN**, 18 rue Haute, 54122 GLONVILLE, RCS Greffe de NANCY 749 986 766. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 janvier 2023, désignant liquidateur SCP Pierre BRUART prise en la personne de M<sup>re</sup> Pierre BRUART 161, rue André Bisiaux, ZAC Solvay, Plateau de Haye, 54320 maxéville. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

2023\_5402\_525

## TRIBUNAUX

**SARL MAISON CLEMENT**, 18 rue Raymond Poincaré, 54000 NANCY, RCS Greffe de NANCY 409 690 047. Charcuterie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 04 Janvier 2022, désignant liquidateur SCP Pierre BRUART prise en la personne de M<sup>e</sup> Pierre BRUART 161, rue André Bisiaux - ZAC Solvay, Plateau de Haye, 54320 Maxéville.

Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

2023\_5402\_527

**SARLU CAPA OPTIC EURL**, Centre Commercial Auchan, 127 boulevard Lobau, 54000 NANCY, RCS Greffe de NANCY 849 864 384. Commerces de détail d'optique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 février 2023, désignant liquidateur SCP Pierre BRUART prise en la personne de M<sup>e</sup> Pierre BRUART 161, rue André Bisiaux, ZAC Solvay, Plateau de Haye, 54320 MAXÉVILLE.

Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

2023\_5402\_530

**SARLU SH NANCY**, 26 chemin de Verzelle, 54700 JEZAINVILLE, RCS Greffe de NANCY 793 906 520. Commerce de détail de meubles.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 22 juin 2022, désignant liquidateur M<sup>e</sup> Eric Bogelmann 53, avenue Foch, 54000 NANCY.

Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

2023\_5402\_526

**SAS HOMESELEKT DEVELOPPEMENT**, 36 rue des 4 Églises, 54000 NANCY, RCS Greffe de NANCY 902 150 390. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 mai 2023, désignant liquidateur M<sup>e</sup> Eric Bogelmann 53, avenue Foch, 54000 NANCY.

Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

2023\_5402\_531

**SAS INCYGNE**, 20 rue du 26e R.I., 54000 NANCY, RCS Greffe de NANCY 894 324 284. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 septembre 2022, désignant liquidateur M<sup>e</sup> Géraldine DONNAIS 25, rue du Général Fabvier, 54000 NANCY.

Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu

par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

2023\_5402\_533

**Société Par Actions Simplifiée à Associé Unique CTR Nancy**, 18 boulevard 21<sup>ème</sup> Régiment Aviation, 54000 NANCY, RCS Greffe de NANCY 842 321 127. Autres activités récréatives et de loisirs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 04 Janvier 2022, désignant liquidateur M<sup>e</sup> Eric Bogelmann 53, avenue Foch, 54000 NANCY.

Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

2023\_5402\_529

**Société Par Actions Simplifiée à Associé Unique SPINOZZI**, 1 avenue de la Division Leclerc, 54540 BADONVILLER, RCS Greffe de NANCY 805 256 005. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 04 Janvier 2022, désignant liquidateur M<sup>e</sup> Géraldine DONNAIS 25, rue du Général Fabvier, 54000 NANCY.

Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

2023\_5402\_528

## TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VAL DE BRIEY

Par jugement en date du 23 juin 2023, la chambre civile du Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY a : Constaté l'impossibilité d'un redressement judiciaire ; Prononcé l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire de l'Association de Maintien à Domicile du Pays-Haut (AMDPH) 16 A boulevard du 8 mai 1945, 54350 MONT SAINT MARTIN prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Xavier LEFEVRE, son Président, assisté de Maître Emmanuel KOPP, avocat au barreau de NANCY, autorisé la poursuite de l'activité jusqu'au 31 août 2023 à minuit afin de permettre de finaliser les offres de reprises ; Prolongé le délai de dépôt des offres de reprise au 5 juillet 2023 ; Dit qu'il n'y a pas lieu à faire application de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée ; Maintenu Madame Carole MAZÉACAVALLO en qualité de Juge Commissaire ; Nommé en qualité de liquidateur judiciaire Maître Patrick MAROCCOU, 10 rue du Maréchal Lyautey 54150 VAL-DE-BRIEY ; Maintenu Maître Elodie BAYLE de la SCP BAYLE et CHANEL, 153 rue André Biseaux, 54320 MAXÉVILLE, en qualité d'administrateur judiciaire ; Fixé à 24 mois à compter du présent jugement le délai au terme duquel la clôture de la procédure devra être examinée devant le Tribunal Judiciaire de CÉANS et ce conformément au Code de commerce ; Dit que la présente décision sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Association de Maintien à Domicile du Pays Haut ; Ordonné les mesures de publicités prescrites par la loi, l'exécution provisoire et l'emploi des dépens en frais privilégiés de procédure.

Fait à VAL DE BRIEY, le juin 2023.

Le Greffier

91151007

# Les Tablettes Lorraines

SONT HABILITÉES À PUBLIER  
LES ANNONCES LÉGALES DES  
ENTREPRISES DE MEURTHE-  
ET-MOSELLE ET LES APPELS  
D'OFFRE DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES ET DES  
ADMINISTRATIONS ET  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
DU DÉPARTEMENT.

### AVIS-ADMINISTRATIFS



#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Déclaration de projet pour  
la construction d'un collège à Nancy  
(quartier du plateau de Haye)  
et Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Nancy

Par arrêté préfectoral du 4 juillet 2023, le préfet de Meurthe-et-Moselle a, à la demande de Madame la présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, personne responsable du projet, prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur :

- La déclaration de projet visant à apprécier l'intérêt général lié à la construction d'un collège sur le territoire de la commune de Nancy, quartier du plateau de Haye ;
- La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nancy en vue de permettre la réalisation du projet précité Cette enquête publique, d'une durée de 17 jours consécutifs aura lieu du lundi 28 août 2023 au mercredi 13 septembre 2023, 17 h 00, heure de clôture, à la mairie de Nancy.

Le projet a pour objet de construire un collège d'une surface de 3500 m<sup>2</sup>, pouvant accueillir 350 élèves avec une capacité de restauration journalière de 250 repas. Le bâtiment sera à énergie positive (BEPOS). Ce collège sera classé en « Réseau éducatif prioritaire + » (REP+) et sera implanté à Nancy - quartier du Plateau de Haye - sur le terrain d'assise des anciens logements de fonction de la caserne de pompiers de Gentilly (localisés sur les parcelles AB 1136, AB 1137, AB 1131 et AB 1132).

Monsieur Raymond Colin a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique - dans lequel figure notamment la décision de dispense d'évaluation environnementale de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Grand Est et le procès verbal de l'examen conjoint des personnes publiques - peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Nancy (du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) sise 1, place Stanislas, à NANCY ;
- Lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur, précisées ci-après ;
- Sur le site internet dédié à l'enquête, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54>.
- Sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ([www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)) ;

- Sur un poste informatique disponible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées par téléphone (03 83 34 25 53) ou par courriel adressé à [prefetpublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:prefetpublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr).

Toute personne peut demander des informations auprès du porteur de projet par courrier (adressé à : Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, A l'intention de Monsieur Thomas Lorrain, 48, Esplanade Jacques-Baudot - C.O. 90019, 54035 NANCY cedex) ou par courriel ([tlorrain@departement54.fr](mailto:tlorrain@departement54.fr)).

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de NANCY, soumis à enquête publique :

- Par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à : Mairie de Nancy - À l'attention de Monsieur Raymond Colin, commissaire-enquêteur - 1, place Stanislas, C.O. 1, 54035 Nancy cedex ;
- Sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54>.

- Par courrier électronique adressé à : [collegeplateaudehaye-cd54@registredemat.fr](mailto:collegeplateaudehaye-cd54@registredemat.fr).

- Directement auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences qui se tiendront à la Mairie de NANCY :
- Le lundi 28 août 2023, de 10 h 00 à 12 h 00.
- Le vendredi 8 septembre 2023, de 15 h 00 à 17 h 00.
- Le mercredi 13 septembre, de 15 h 00 à 17 h 00, heure de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, les décisions suivantes sont susceptibles d'être adoptées par les autorités compétentes :

- sur la déclaration de projet : La déclaration de projet sera approuvée par délibération de l'organe délibérant du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- Sur la mise en compatibilité du PLU de NANCY : le conseil métropolitain du Grand Nancy délibérera pour approuver la mise en compatibilité du PLU de Nancy. En l'absence de délibération dans le délai de deux mois, ou en cas de désaccord, la décision d'approbation relèvera de la compétence du préfet de Meurthe-et-Moselle.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an (à compter de la date de clôture de l'enquête) :

- À la mairie de NANCY et au siège du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- Sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54> ;
- Sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>.

- À la préfecture de Meurthe-et-Moselle (Direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie, Bureau des procédures environnementales et foncières).

91152025

### PROCEDURES-ADAPTEES



1. Identification du pouvoir adjudicateur :  
**Commune de HAUCOURT-MOULAINÉ**  
1 rue Pasteur 54860 HAUCOURT-MOULAINÉ  
Tél : 03 82 24 30 41  
E-mail : [haucourtmairie.direction@orange.fr](mailto:haucourtmairie.direction@orange.fr)

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

2. Procédure de passation : Marché Public à Procédure Adaptée (MAPA).
3. Objet du marché : Renovation et extension des sanitaires des élèves à l'école VICTOR-CHEVALIER DE HAUCOURT-MOULAINÉ.
4. Conditions relatives au marché :  
Allotissement :  
LOT N° 1 : GROS-OEUVRE.  
LOT N° 2 : MENUISERIES EXTERIEURES.  
LOT N° 3 : MENUISERIES INTERIEURES.  
LOT N° 4 : PLATRETRIE - FAUX-PLAFOND.  
LOT N° 5 : ELECTRICITE.  
LOT N° 6 : SANITAIRE-CHAUFFAGE, VENTILATION.  
LOT N° 7 : CARRELAGE.  
LOT N° 8 : PEINTURE.  
LOT N° 9 : INFILTROMETRIE.
5. Insertion sociale : En application des dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique, l'exécution du marché comporte une clause d'insertion obligatoire : LOTS N° 1 - 4 - 6.  
VARIANTES POSSIBLES. RECOURS A LA NEGOCIATION POSSIBLE.
6. Critères d'attribution :  
Critères de sélection des candidatures : Capacités techniques, professionnelles et financières.  
Critères d'attribution des offres : Prix des prestations 40%, Mémoire technique 60%.  
Délai de validité des offres : 120 jours.
7. Présentation des offres : Conformément aux dispositions précisées au règlement de consultation. La signature électronique des documents constituant l'offre est facultative.
8. Obtention des dossiers : Le dossier de consultation et les offres peuvent respectivement être retirés et transmis par voie électronique sur : [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr)
9. Remise des offres :  
Date et heure limites de réception des offres : le VENDREDI 28 JUILLET 2023 à 17H00.
10. Date d'envoi de l'avis à la publication : le MERDREDI 05 JUILLET 2023.

91152195



LES TABLETTES LORRAINES  
DISPOSENT D'UN SERVICE  
DE DÉMATÉRIALISATION  
DES FACTURES.  
ÉCONOMIQUE, FIABLE ET  
GRATUIT, RECEVEZ VOS  
FACTURES SOUS FORMAT  
ÉLECTRONIQUE !



Les Tablettes Lorraines   
ONT Désormais un service  
DE DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES.  
ÉCONOMIQUE, FIABLE ET GRATUIT,  
RECEVEZ VOS FACTURES SOUS FORMAT ÉLECTRONIQUE !



# ANNONCES LÉGALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

## PRÉAMBULE

Chers lecteurs,

Les tarifs d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ainsi que les modalités de publication pour l'année 2023 sont définis par arrêté ministériel daté du 27 décembre 2022, paru au Journal Officiel de la République Française le 31 décembre 2022. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur une base de données numérique nationale.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service annonces légales au 03.57.48.00.59 ou al@tabletteslorraines.fr

## CONSTITUTIONS



www.acd.fr

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement en date du 03/08/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS. Dénomination : **ELS ECHAFAUDAGES**. Siège : 14 rue Léon Thiery, 54500 VANDOEUVRE LES NANCY. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 10.000 Euros. Objet : Travaux de montage de structures métalliques. La location d'échafaudages et de matériels de chantier pour le bâtiment et l'industrie en général. La location de matériel divers. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La société SIM RENOV, SARL au capital social de 506.000 euros, siège social est situé 3 rue François Arago, 54425 PULNOY, RCS NANCY 539 305 326, représentée par M. David SIMEANT, en sa qualité de gérant. La Société sera immatriculée au RCS NANCY. Pour avis : Le Président.

91160916

**Benoît GAUME**  
Avocat à la Cour  
47, rue des Dominicains  
54000 NANCY  
avogaume@aol.com

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, d'une Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros, dénommée **WHATTHAPPENS**, dont l'objet social est : La commercialisation de produits et services de E.mobilité, bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et notamment le commerce, la pose, l'installation et la maintenance de bornes de recharge électrique ainsi que de toutes infrastructures dont toitures, et systèmes électriques annexes notamment photovoltaïques, éoliens ou solaires et tous équipements, accessoires, matériels et objets promotionnels ; Le commerce, l'installation et la maintenance de tous produits et systèmes utilisant et/ou produisant de l'énergie renouvelable ; Les activités de second œuvre du bâtiment et la rénovation intérieure ; L'activité de marchand de biens. Le siège social est 48, rue Alexandre 1er 54130 SAINT MAX. La société SG100, société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros dont le siège social

est 48, rue Alexandre 1<sup>er</sup> 54130 SAINT MAX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 828 773 952 a été désignée en qualité de présidente de la société. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Pour avis.

91163429

**ORATIO AVOCATS**  
5 rue Albert Londres  
44300 NANTES

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 23/08/2023, il a été constitué la société par actions simplifiée : **STO24 FRA N°113**. Capital : 10.000 € ; Siège social : 19 rue de la Grande Ozeraille, 54280 SEICHAMPS. Objet : Location de cellules d'activités et de stockage, pour professionnels et particuliers ; Location de boxes de stockage ; Acquisition de terrains en vue d'y édifier des immeubles et/ou d'immeubles, l'exploitation desdits immeubles et de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ; Emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ; Exceptionnellement aliénéation des immeubles devenus inutilitaires à la société ; Acquisition, détention de tous titres de sociétés, valeurs mobilières. Durée : 99 ans. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Présidente sans limitation de durée : La SARL THIRD STO24 FRANCE HOLDING au capital de 50.000 € ; Siège : 19 rue de la Grande Ozeraille 54280 SEICHAMPS ; 953 833 662 RCS NANCY. La société sera immatriculée au RCS de NANCY.

91164110

**ORATIO AVOCATS**  
5 rue Albert Londres  
44300 NANTES

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 23/08/2023, il a été constitué la société par actions simplifiée : **STO24 FRA N°111**. Capital : 10.000 € ; siège social : 19 rue de la Grande Ozeraille, 54280 SEICHAMPS. Objet : location de cellules d'activités et de stockage, pour professionnels et particuliers ; location de boxes de stockage ; acquisition de terrains en vue d'y édifier des immeubles et/ou d'immeubles, l'exploitation desdits immeubles et de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ; Emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ; Exceptionnellement aliénéation des immeubles devenus inutilitaires à la société ; Acquisition, détention de tous titres de sociétés, valeurs mobilières. Durée : 99 ans. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente

d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Présidente sans limitation de durée : La SARL THIRD STO24 FRANCE HOLDING au capital de 50.000 € ; Siège : 19 rue de la Grande Ozeraille, 54280 SEICHAMPS ; 953 833 662 RCS NANCY. La Société sera immatriculée au RCS de NANCY.

91164111

**ORATIO AVOCATS**  
5 rue Albert Londres  
44300 NANTES

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 23/08/2023, il a été constitué la société par actions simplifiée, **STO24 FRA N°112** ; Capital : 10.000 € ; siège social : 19 rue de la Grande Ozeraille 54280 SEICHAMPS. Objet : Location de cellules d'activités et de stockage, pour professionnels et particuliers ; Location de boxes de stockage ; Acquisition de terrains en vue d'y édifier des immeubles et/ou d'immeubles, l'exploitation desdits immeubles et de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ; Emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ; Exceptionnellement aliénéation des immeubles devenus inutilitaires à la société ; Acquisition, détention de tous titres de sociétés, valeurs mobilières. Durée : 99 ans. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Présidente sans limitation de durée : La SARL THIRD STO24 FRANCE HOLDING, au capital de 50.000 €, siège : 19 rue de la Grande Ozeraille 54280 SEICHAMPS ; 953 833 662 RCS NANCY. La société sera immatriculée au RCS de NANCY.

91164114

**ORATIO AVOCATS**  
5 rue Albert Londres  
44300 NANTES

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 23/08/2023, il a été constitué la société par actions simplifiée **STO24 FRA N°114** ; Capital : 10.000 € ; Siège social : 19 rue de la Grande Ozeraille, 54280 SEICHAMPS. Objet : Location de cellules d'activités et de stockage, pour professionnels et particuliers ; Location de boxes de stockage ; Acquisition de terrains en vue d'y édifier des immeubles et/ou d'immeubles, l'exploitation desdits immeubles et de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ; Emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ; Exceptionnellement aliénéation des immeubles devenus inutilitaires à la société ; Acquisition, détention de tous titres de sociétés, valeurs mobilières. Durée : 99 ans. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession

des actions de l'associé unique est libre. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Présidente sans limitation de durée : La SARL THIRD STO24 FRANCE HOLDING au capital de 50.000 € ; Siège : 19 rue de la Grande Ozeraille, 54280 SEICHAMPS ; 953 833 662 RCS NANCY. La société sera immatriculée au RCS de NANCY.

91164113

**ORATIO AVOCATS**  
5 rue Albert Londres  
44300 NANTES

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 23/08/2023, il a été constitué la société par actions simplifiée : **STO24 FRA N°115**. Capital : 10.000 € ; siège social : 19 rue de la Grande Ozeraille, 54280 SEICHAMPS. Objet : location de cellules d'activités et de stockage, pour professionnels et particuliers ; location de boxes de stockage ; acquisition de terrains en vue d'y édifier des immeubles et/ou d'immeubles, l'exploitation desdits immeubles et de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ; emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ; Exceptionnellement aliénéation des immeubles devenus inutilitaires à la société ; Acquisition, détention de tous titres de sociétés, valeurs mobilières. Durée : 99 ans. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Présidente sans limitation de durée : la SARL THIRD STO24 FRANCE HOLDING au capital de 50.000 € ; Siège : 19 rue de la Grande Ozeraille, 54280 SEICHAMPS ; 953 833 662 RCS NANCY. La société sera immatriculée au RCS de NANCY.

91164128



Les Tablettes Lorraines

DISPOSENT D'UN SERVICE  
DE DÉMATÉRIALISATION  
DES FACTURES.



ÉCONOMIQUE, FIABLE  
ET GRATUIT, RECEVEZ  
VOS FACTURES SOUS  
FORMAT ÉLECTRONIQUE !

### CONSTITUTIONS

### MODIFICATIONS



#### DIONÉROS

Société par actions simplifiée  
Au capital de 2.000 euros  
Siège social :  
410 rue Henri Moissan  
54710 LUDRES

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23/08/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : DIONÉROS. Siège : 410 rue Henri Moissan, 54710 LUDRES. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 2.000 euros. Objet : L'acquisition, la détention, la cession et la gestion de toutes valeurs mobilières, autres droits sociaux et titres de placement lui appartenant en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ; La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières ou civiles, en vue de leur gestion ; La détermination de la politique générale de la ou des sociétés du groupe dont elle détiendra une participation directe ou indirecte, et de la stratégie de celle(s)-ci, l'animation du groupe, l'assistance en vue de favoriser le développement de leurs activités et de leur gestion ; La fourniture auprès de sa ou ses filiales de services spécifiques : administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers et de manière générale toutes prestations de services notamment dans le domaine informatique, l'étude et la réalisation pour le groupe de leurs projets financiers, industriels, commerciaux ou immobiliers ; Le placement de liquidités sur tous supports ; La fourniture de garanties et l'octroi de prêts au profit de ses filiales, la réalisation de toutes opérations de trésorerie avec elles ; L'acquisition de tous biens et droits immobiliers, la construction, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement, la vente, l'échange, la prise à bail de tous immeubles et de tout autre biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis ; La création et l'acquisition de droits de propriété industrielle et intellectuelle ayant un lien avec les activités précitées. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Guillaume HENRION, demeurant 6 allée du Jardin des Joncs, Appt. 4, 54850 MESSEIN. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANCY

Pour avis : Le Président.

91164193

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/07/2023, il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale :

#### IMMO4INVEST'

Siège social : 300 rue Saint Fiacre, 54600 VILLERS LES NANCY. Objet social : L'acquisition, l'édification, la prise à bail, la location, la sous-

location de tous biens et droits immobiliers, bâtis et non bâtis. Et plus généralement, la propriété et la gestion de tous immeubles et droits immobiliers. Durée de la société : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 100 €. Gérant : Madame FATES Anne, ELCABACHE Romain, SIMONIN Doriane, POPIEUL David demeurant 300 rue Saint Fiacre, 54600 VILLERS LES NANCY. Immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés de NANCY. Mode de cession des parts : Madame FATES Anne : 25 Parts, Monsieur ELCABACHE Romain : 25 Parts, Madame SIMONIN Doriane : 25 Parts, Monsieur POPIEUL David : 25 Parts. Toute cession de parts sociales doit être constatée par acte entre vifs Les transmissions de part au profit d'un descendant du cédant sont soumises à l'agrément. Les transmissions de part au profit d'un descendant du cédant ne sont pas soumises à l'agrément.

Pour avis : La Gérance.

91163606



#### LUCO FLEURUS

Société civile immobilière  
au capital de 2.000 euros  
Siège social : 5 allée de Longchamp  
54600 VILLERS LES NANCY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17/08/2023 et 18/08/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : LUCO FLEURUS ; Siège social : 5 allée de Longchamp 54600 VILLERS LES NANCY ; Objet social : Acquisition par voie d'achat, d'apport, de crédit-bail, d'échange ou autrement, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers construits, en cours de construction ou à construire, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ; Location de tous biens et droits mobiliers et immobiliers construits, en cours de construction ou à construire, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, et la location de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; Mise en valeur, transformation, aménagement, administration, gestion par location ou autrement des biens acquis ; Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société ; Prise de participation dans toutes sociétés par voie de création, acquisition de droits sociaux ou augmentation de capital et propriété et gestion à titre civil de ces participations ; placement de liquidités sur tous supports ; Aliénation des immeubles devenus inutiles à la société. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Mme Marianne CHATRIOT, demeurant 68 rue d'Assas, 75006 PARIS. Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, par des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la société au RCS de NANCY.

Pour avis : La Gérance

91164144



Office notarial Stanislas  
Notaires associés  
57 rue Stanislas  
54000 NANCY

#### INSERTION – CONSTITUTION DE LA SAS LES CARDINAUX

Suivant acte authentique reçu par M<sup>e</sup> Jean LECOMTE, notaire à NANCY, le 23 août 2023, il a été constitué la société dont les caractéristiques suivent : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination :

#### LES CARDINAUX

Siège : NANCY (54000) 10, place Stanislas. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS. Capital : 40.000 €, divisé en 400 actions de 100 € de valeur nominale chacune. Apports en numéraire : 40.000 €. Objet : L'activité de marchand de biens. L'acquisition, la propriété, la gestion, l'exploitation, l'aliénation de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. Président : SAS FONCIERE JEAN LAMOUR, dont le siège est à NANCY (54000) 2 bis, rue Girardet (RCS NANCY n° 751.665.092). Directeurs généraux : SAS SYNERGIE ET PATRIMOINE, dont le siège est à MALZEVILLE (54220) 22, rue Maurice Barrès (RCS NANCY n° 914.170.204), SARL AB PROMOTION ET PATRIMOINE, dont le siège est à NANCY (54000) 43, rue de la Ravinelle (RCS NANCY n° 823.972.070) et SAS LORRAINE PIERRES INVESTISSEMENTS, dont le siège est à NANCY (54000) 10, place Stanislas (RCS NANCY n° 529.984.221). Assemblées : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation pour l'adoption des décisions collectives. Décisions ordinaires : Majorité des trois quarts. Décisions extraordinaires : majorité des trois quarts. Agrément des cessions d'actions : Par la collectivité des associés statuant à l'unanimité. Immatriculation : RCS de NANCY.

Pour insertion : Le Notaire.

91164443

### MODIFICATIONS

#### SCI PIETHILOR

Société civile immobilière  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : 21 Bis rue Sainte Colette  
54500 VANDOEUVRE LES NANCY  
492 749 668 RCS NANCY

L'AGE du 23/08/2023, a décidé de transférer le siège social du 21 bis rue Sainte Colette 54500 VANDOEUVRE LES NANCY au 95 route des Sources 24230 ST MICHEL DE MONTAIGNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée sous le n. 492 749 668 RCS NANCY fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BERGERAC. La société, constituée pour 99 années à compter du 08/11/2006, a pour objet social l'acquisition, l'exploitation par bail location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers et de toutes parts ou actions de sociétés et un capital de 1.000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

91164221

Oratio avocats  
5 rue Albert Londres  
44300 NANTES

Aux termes d'une décision du 18/07/2023, l'associé unique de la :

#### SARL SEIA Invest

Capital : 25.000 € ; Siège : 19 rue de la Grande Ozeraie, 54280 SEICHAMPS ; 847 960 861 RCS NANCY, a nommé la société KPMG,

domiciliée Tour Egho, 2 avenue Gambetta, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028.

Pour avis : La Gérance.

91163581

#### BAYON

Société civile immobilière  
Au capital de 900 euros  
Siège social : 8, rue de Lorey  
54290 BAYON  
RCS NANCY 515 246 627

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 juillet 2023, à 14 h 00 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 1.000 euros à 900 euros par rachat et annulation de 10 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 1.000 euros. Il est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs. Nouvelle mention : Le capital est fixé à 900 euros. Il est divisé en 90 parts sociales de 100 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs. Total égal au nombre de parts composant le capital social : 90 parts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de NANCY.

Pour avis : La Gérance.

91163571

#### JERICO

Société civile immobilière  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : 4, rue Provençal  
54000 NANCY  
522 704 899 RCS NANCY

Aux termes d'une décision en date du 01/08/2023 la gérance et l'associée unique de la société JERICO ont décidé de transférer le siège social du 7 rue Paul Langevin, 54320 MAXEVILLE au 4, rue Provençal 54000 NANCY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La Gérance.

91163622



ET RETROUVEZ  
TOUTES NOS  
ANNONCES LÉGALES



## MODIFICATIONS



2 Rue Baron Buquet  
54600 VILLERS-LES-NANCY

### MNMS INVEST

SAS au capital de 500 €  
Siège social : 93161 NOISY-LE-GRAND  
1 avenue Aristide Briand - BP 38  
RCS NANCY 907 918 536

L'associé Unique a décidé en date et à effet du 20 juin 2023, de transférer le siège social de la société : Qui était à : VANDOEUVE-LES-NANCY (54500), 8 rue Jacquard, chez Cadex 648 à : NOISY-LE-GRAND (93161), 1 avenue Aristide Briand - BP 38. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de NANCY fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BOBIGNY. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

91163998



2 Rue Baron Buquet  
54600 VILLERS-LES-NANCY

### ESTELLE

SCI au capital de 300.000 €  
Siège social : 54000 NANCY  
47 rue de l'Armée Patton  
RCS NANCY 341 863 108

Suivant décisions de l'Associée Unique du 30 juin 2023, le capital a été augmenté d'une somme de 158.647 euros pour être porté de 141.353 euros à 300.000 euros, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte «Autres réserves». Cette augmentation est réalisée au moyen de la création de parts nouvelles de 1 euro, attribuées gratuitement à la société, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 141.353 euros. Nouvelle mention : Capital social : 300.000 euros. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Pour avis

91163991



2 Rue Baron Buquet  
54600 VILLERS-LES-NANCY

### FOLLOW

SNC au capital de 1.000.000 €  
Siège social : 54000 NANCY  
47 rue de l'Armée Patton  
RCS NANCY 839 128 139

Suivant décisions de l'Associée Unique du 30 juin 2023, le capital a été augmenté d'une somme de 95.919 euros pour être porté de 904.081 euros à 1.000.000 euros, par la création de 95 919 parts nouvelles, numérotées de 904 082 à 1.000.000 d'un

euro de valeur nominale, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 904.081 euros. Nouvelle mention : 1.000.000 euros. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Pour avis

91163992



2 Rue Baron Buquet  
54600 VILLERS-LES-NANCY

### HAROLD FINANCES

SARL au capital de 10.000.000 €  
Siège social : 54000 NANCY  
47 rue de l'Armée Patton  
RCS NANCY 404 351 603

Suivant décisions de l'Assemblée Générale du 30 juin 2023, le capital a été augmenté d'une somme de 2.000.000 euros pour être porté de 8.000.000 euros à 10.000.000 euros, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte «Autres réserves», par élévation de la valeur nominale des parts sociales, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 8.000.000 euros. Nouvelle mention : Capital social : 10.000.000 euros. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Pour avis.

91164029



2 Rue Baron Buquet  
54600 VILLERS-LES-NANCY

### DYMACOM

SAS au capital de 330.000 euros  
356 rue Antoine de Lavoisier  
Dynapôle de Ludres et Fléville  
54710 LUDRES  
RCS NANCY 819 949 389

Suivant décisions du 28 juin 2023, l'assemblée générale a décidé d'adopter l'objet social à l'opération suivante : La réalisation et la commercialisation d'audit énergétique. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de NANCY.

Pour avis.

91164068

## DISSOLUTIONS

### ONLINE LABS

SASU au capital de 50,00 €  
Siège social : 11 rue de l'Église  
54290 VILLACOURT  
891 649 444 RCS de NANCY

En date du 07/08/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 07/08/2023, nommé liquidateur M. Victor LEHEU, 11 rue de l'Eglise 54290 VILLACOURT, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de NANCY.

91162298

## DISSOLUTIONS

### CYLA

SCI au capital de 152,45 €  
Siège social : 40 rue des Dominicains  
54000 NANCY  
RCS NANCY 351 306 931

L'assemblée générale extraordinaire du 04/07/2023, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 04/07/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur KENIGSBERG ALAIN, demeurant 6 rue des Ponts, 54000 NANCY et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce NANCY.

91164477

### ONLINE LABS

SASU en liquidation  
Au capital de 50,00 €  
Siège social : 11 rue de l'Église  
54290 VILLACOURT  
891 649 444 RCS de NANCY

En date du 07/08/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 07/08/2023. Radiation au RCS de NANCY.

91162297

## CESSIONS



Maître Audrey PHILIPPE  
Notaire  
1 place René Herbuvaux  
54510 TOMBLAINE

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Audrey PHILIPPE, Notaire à TOMBLAINE (54510) 1 place René Herbuvaux, le 07/08/2023, enregistré à SPFE NANCY 1, le 10/08/2023, Dossier 2023 00044832, référence 5404P01 2023 N 03807, a été cédé un fonds de commerce : Par : La Société « 2K » société par actions simplifiée, au capital de 1.000 € dt siège à NANCY (54000) 26 rue de la Salle , SIREN n° 889295424 et immatriculée au RCS de NANCY. A : La Société « La Kaza » société à responsabilité limitée, au capital de 1.000 €, dt siège à NANCY (54000) 26 rue de la Salle , SIREN n° 952977023 et immatriculée au RCS de NANCY. Désignation du fonds : Le fonds de commerce de Piste de danse, Bar, Brasserie, Restauration rapide, Service narguiles sis à NANCY (54000) 26 rue de la Salle, connu sous le nom commercial SAPHIR CHICHA, et pour lequel il est immatriculé au RCS de NANCY, sous le n° 889295424. Au prix de : 20.000,00 EUR, s'appliquant : Aux éléments incorporels pour 5.140,00 EUR, et au matériel pour 14.860,00 EUR. Entrée en jouissance : 07/08/2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de M<sup>e</sup> Audrey PHILIPPE, notaire à TOMBLAINE (54) 1 place René Herbuvaux.

Pour insertion : Le notaire.

91163821

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL



SELARL  
GRANDJEAN MARCHAL ANSELM  
Notaires associés  
22 rue du Haut Bourgeois  
54000 NANCY

### AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte du 22 août 2023, M. **Dominique Roger Albert COCHER** et Mme **Noelle Thérèse Raymonde GENIN**, dt à NANCY (54000) 79 rue de Badonviller, mariés sans contrat sous la communauté légale de biens réduite aux acquêts à la mairie de BOUXIERES AUX DAMES le 20 avril 1985, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial, en prévoyant une clause de préciput en faveur du survivant sur le logement familial et tout ou partie des meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la communauté de biens des époux. Sans autre changement.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier de justice à l'office notarial sis à NANCY (54000) 22 rue du Haut-Bourgeois où il est fait élection de domicile.

Pour avis : M<sup>e</sup> Ariane FERRY.

91164207



NOTAIRES, AVOCATS,  
EXPERTS  
COMPTABLES,  
COLLECTIVITÉS ET  
PARTICULIERS...

CONFIEZ-NOUS LA  
PUBLICATION DE VOS  
ANNONCES LÉGALES



Les Tablettes Lorraines  
VOTRE HEBDOMADAIRE ECONOMIQUE REGIONAL

Les Tablettes Lorraines TL  
VOTRE HEBDOMADAIRE ECONOMIQUE REGIONAL

03 57 48 00 59

### AVIS-ADMINISTRATIFS

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Déclaration de projet pour la construction d'un collège à Nancy  
(quartier du plateau de Haye)  
et Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Nancy

Par arrêté préfectoral du 4 juillet 2023, le préfet de Meurthe-et-Moselle a, à la demande de Madame la présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, personne responsable du projet, prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur :  
- La déclaration de projet visant à apprécier l'intérêt général lié à la construction d'un collège sur le territoire de la commune de NANCY, quartier du plateau de Haye.  
- La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nancy en vue de permettre la réalisation du projet précité Cette enquête publique, d'une durée de 17 jours consécutifs aura lieu du lundi 28 août 2023 au mercredi 13 septembre 2023, 17 h 00, heure de clôture, à la mairie de NANCY.

Le projet a pour objet de construire un collège d'une surface de 3500 m<sup>2</sup>, pouvant accueillir 350 élèves avec une capacité de restauration journalière de 250 repas. Le bâtiment sera à énergie positive (BEPOS). Ce collège sera classé en « Réseau éducatif prioritaire + » (REP+) et sera implanté à Nancy, quartier du Plateau de Haye, sur le terrain d'assise des anciens logements de fonction de la caserne de pompiers de Gentilly (localisés sur les parcelles AB 1136, AB 1137, AB 1131 et AB 1132).

Monsieur Raymond Colin a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de NANCY.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figure notamment la décision de dispense d'évaluation environnementale de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Grand Est et le procès verbal de l'examen conjoint des personnes publiques, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- Aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Nancy (du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) sise 1, place Stanislas, à NANCY.

- Lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur, précisées ci-après.  
- Sur le site internet dédié à l'enquête, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54>.

- Sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ([www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)).

- Sur un poste informatique disponible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées par téléphone (03 83 34 25 53) ou par courriel adressé à [prefenquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:prefenquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr).

Toute personne peut demander des informations auprès du porteur de projet par courrier (adressé à : Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, A l'intention de Monsieur Thomas Lorrain, 48, Esplanade Jacques-Baudot – C.O. 90019, 54035 NANCY cedex ) ou par courriel ([tlorrain@departement54.fr](mailto:tlorrain@departement54.fr)).

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de NANCY, soumis à enquête publique :

- Par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à : Mairie de NANCY, À l'attention de Monsieur Raymond Colin, commissaire-enquêteur, 1, place Stanislas, C.O. 1, 54035 Nancy cedex.

- Sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54>.

- Par courrier électronique adressé à : [collegeplateaudehaye-cd54@registredemat.fr](mailto:collegeplateaudehaye-cd54@registredemat.fr).

- Directement auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences qui se tiendront à la Mairie de NANCY :

• le lundi 28 août 2023, de 10 h 00 à 12 h 00.  
• Le vendredi 8 septembre 2023, de 15 h 00 à 17 h 00.

• Le mercredi 13 septembre, de 15 h 00 à 17 h 00, heure de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, les décisions suivantes sont susceptibles d'être adoptées par les autorités compétentes :

- Sur la déclaration de projet : La déclaration de projet sera approuvée par délibération de l'organe délibérant du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

- Sur la mise en compatibilité du PLU de NANCY : le conseil métropolitain du Grand Nancy délibérera pour approuver la mise en compatibilité du PLU de Nancy. En l'absence de délibération dans le délai de deux mois, ou en cas de désaccord, la décision d'approbation relèvera de la compétence du préfet de Meurthe-et-Moselle.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an (à compter de la date de clôture de l'enquête) :

- À la mairie de NANCY et au siège du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

- Sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54>.

- Sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>.

- À la préfecture de Meurthe-et-Moselle (Direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie, Bureau des procédures environnementales et foncières).

91152037

### PROCEDURES-ADAPTEES



Nom complet de l'acheteur **Ville de Longuyon**  
Numéro national d'identification SIRET : 21540322100017  
Ville LONGUYON Code Postal 54260  
Groupement de commande Non.  
Moyen d'accès aux documents de la consultation  
Lien URL vers le profil d'acheteur : <http://www.marchespublics.pro>  
Identifiant interne de la consultation 2023-11  
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur Oui.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles Non.  
Nom du contact Cindy Kinsinger  
Adresse mail du contact [longuyon.marches-publics@longuyon.fr](mailto:longuyon.marches-publics@longuyon.fr)  
Numéro de téléphone du contact 0382445514

#### AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Réhabilitation de l'ancien site Kaiser pour la création de locaux administratifs

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.  
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Renseignements portant sur des opérations de technicité identique ou supérieure et de montants équivalents ou supérieurs, sur les 5 dernières années. Le candidat fournira également l'intitulé de l'opération, le lieu de réalisation et les coordonnées du maître d'ouvrage.  
Technique d'achat : Sans objet.

Date et heure limite de réception des plis 14/09/2023 à 12 : 00.  
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée.

Réduction du nombre de candidat Non.  
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.  
L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.

Intitulé du marché : Réhabilitation de l'ancien site Kaiser pour la création de locaux administratifs.

Type de marché : Travaux.

Description succincte du marché : Réhabilitation de l'ancien site Kaiser pour la création de locaux administratifs Lot 1, Gros oeuvre Lot 5, Menuiseries extérieures.  
Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Longuyon Consultation à tranches Non.  
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.

Marché alloti : Oui.  
Description du lot : Gros oeuvre.

Code CPV principal : 45223220-4.  
Lieu d'exécution du lot : Commune de Longuyon.

Description du lot : Menuiseries extérieures.  
Code CPV principal : 45421000-4.

Lieu d'exécution du lot : Commune de Longuyon.  
Visite obligatoire : Non.

91164379

### ADJUDICATIONS

#### SELARL LEINSTER WISNIEWSKI MOUTON LAGARRIGUE Avocats à la Cour

Le mercredi 4 octobre 2023 à 9 heures, à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY, 4 rue du Maréchal Foch à VAL DE BRIEY (54150), il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit : Sur

#### LA COMMUNE DE LONGWY (54400)

Les immeubles cadastrés AZ 715, AZ 726, AZ 728, AZ 729, AZ 730, AZ 731, BD 249 et BD 259, lots 53, 96, 37 et 26 situés 34 rue Saint Exupéry dans une copropriété dénommée RESIDENCE DU BEL ARBRE, comprenant un appartement situé au 4<sup>ème</sup> étage d'une surface habitable de 67.85 m<sup>2</sup> comportant une pièce principale, deux chambres, entrée, salle de bain et wc séparé. Le lot 53 est composé d'une cave, le lot 96 d'une place de parking extérieure à l'arrière du bâtiment et le lot 37 d'un emplacement de parking en sous sol.

## MISE À PRIX : 60.000 €

L'adjudication aura lieu aux conditions du cahier des conditions de vente dressé par Maître Caroline PELAS RENOIR, Avocat au Barreau de VAL DE BRIEY, 20 bis rue Carnot à LONGWY (54400), et déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY.

Visite : 18 septembre 2023, à 14 heures heures assurée par SCP ACT'IMPACT DZELEBDZIC, commissaire de justice à VAL DE BRIEY.

**Renseignements, s'adresser à :**  
- SELARL LEINSTER-WISNIEWSKI-MOUTONLAGARRIGUE, avocat, tél. 03 83 32 08 35 - Greffe civil au Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY, tél. 03 82 47 56 00 - SCP ACT'IMPACT DZELEBDZIC, commissaire de justice, tél. 03 82 46 29 61

91163891



Les Tablettes Lorraines   
ONT Désormais un service  
DE DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES.  
ÉCONOMIQUE, FIABLE ET GRATUIT,  
RECEVEZ VOS FACTURES SOUS FORMAT ÉLECTRONIQUE !

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

**Marchés publics et privés****Procédures adaptées (plus de 90000 euros)****VILLE DE MAXEVILLE****Avis d'appel public à la concurrence****Section 1 - Identification de l'acheteur :**

VILLE DE MAXEVILLE

14 rue du 15 Septembre 1944 - 54320 MAXEVILLE

N° SIRET : 21540357700012

Groupement de commandes : non

**Section 2 - Communication :**

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers le profil d'acheteur :

<https://www.xmarches.fr/entreprise/>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Contact 1 (administratif) : Brigitte ALEMANNO

et Contact 2 (technique) : Ludovic LEGGERI

depuis la plateforme : <https://www.xmarches.fr/entreprise/>**Section 3 - Procédure :**

Type de procédure : procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle

- Capacité économique et financière

- Capacités techniques et professionnelles

Technique d'achat : Sans objet

**Date et heure limites de réception des plis :****le mercredi 16 août 2023 à 17h00.**

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non mais variantes autorisées en plus de l'offre de base

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : sans objet

**Critères d'attribution (obligatoire si SAD) :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de consultation).

**4 - Identification du marché :**

Intitulé du marché : LOCATION, GESTION ET MAINTENANCE DE 6 VEHICULES DE TOURISME POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE MAXEVILLE

Code CPV principal : 34100000-8 véhicules à moteur

Type de marché : fourniture

Lieu principal d'exécution du marché : MAXEVILLE

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché (si marché alloti, préciser pour chaque lot dans la description) : non

**5 - Lots :**

Marché alloti : non

Durée du marché : 4 ans à compter du 1er avril 2024.

**6 - Informations complémentaires :**

Visite obligatoire : non

Date d'envoi de l'avis à la publication : 05/07/2023

362052300

**COMMUNE D'EINVILLE-AU-JARD****Avis de passation de marché public  
Marché de travaux****1. Identification de l'acheteur**

MAIRIE D'EINVILLE AU JARD

Représentée par M. Marc VILLEMAN, Maire

5 rue Karquel

54 370 EINVILLE AU JARD

Tél. : 03 83 72 92 01

Email : [mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr](mailto:mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr)

N° SIRET : 21540176100014

Groupement de commandes : non

**2. Communication**

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

<https://www.xmarches.fr>

Intégralité des documents de la consultation sur profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

**3. Procédure**

Type : Procédure adaptée ouverte

Le marché comporte un dispositif visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion et à lutter contre le chômage.

**Conditions de participation :** Se référer au règlement de consultation**Mode d'attribution :** Mieux disant suivant critères définis au Règlement de la consultation.**Délaï global d'exécution des travaux :** 10 mois.

Forme juridique d'attribution du marché :

- Entreprises séparées ou groupement d'entreprises solidaires (ou conjoints) par lot (dans ce cas, l'acte d'engagement devra faire ressortir la part de chacun),

- Les entreprises désirant sous-traiter une partie de leurs travaux devront obligatoirement le faire savoir au maître d'ouvrage sous peine de se voir résilier leur marché et devront obligatoirement présenter un dossier d'agrément de l'entreprise concernée.

Technique d'achat : Sans objet

**Remise des candidatures au plus tard le mercredi 26 juillet 2023 à 12h00** sur la plateforme <https://www.xmarches.fr>

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige une ou des variantes : non

**4. Identification du marché**

Intitulé du marché : Restructuration de l'Hôtel Restaurant - relance après déclarations suite LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS

Marché de travaux

Lieu principal d'exécution du marché : 1 Grande Rue 54370 EINVILLE AU JARD

Tranches : non

Réservation de tout ou partie du marché : non

**5. Lots**

Marché alloti : oui

Les travaux sont répartis en 11 lots.

Seul le LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS est concerné par la présente consultation.

**6. Information complémentaire**

Visite obligatoire : non

Envoi à la publication : le 06 juillet 2023

362227100

**Procédures adaptées (moins de 90000 euros)****MINISTÈRE DE LA JUSTICE****Avis d'appel à la concurrence  
Marché public de services (AMO - programmation)****NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR :**

État - Ministère de la Justice - Secrétariat Général - Service de l'Immobilier Ministériel représenté par Madame la chef du département de l'immobilier de la Mothe - 20 boulevard de la Mothe - CS 70 005 - 54 002 NANCY CEDEX

**OPERATION DE RESTRUCTURATION DE BATIMENT :**

Extension de la Cour d'Appel de Nancy dans les locaux de l'Hôtel des Pages

**OBJET ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ :**

Le marché concerne une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage au sens de l'article L2422-2 du code de la commande publique pour la programmation et le choix du maître d'oeuvre de l'opération.

Ce marché comportera 4 phases :

1. Définition des besoins et des exigences fonctionnelles, recensement et analyse des contraintes pour réaliser les objectifs de l'opération.
2. Sur la base des besoins définis, élaboration de plusieurs scénarios d'aménagement
3. Sur la base du scénario choisi, élaboration et rédaction du programme de l'opération
4. Assistance au maître d'oeuvre pour le choix du maître d'oeuvre

Le marché comportera une tranche ferme (phase 1 et 2) et deux tranches optionnelles (phase 3 et 4)

**DÉLAIS D'EXÉCUTION DU MARCHÉ :**

La durée du marché et les délais d'exécution sont fixés dans le dossier de consultation. A titre indicatif, le délai prévisionnel des phases 1 à 3 sera de l'ordre de 6 mois.

**Qualifications techniques et professionnelles demandées :**

Le candidat devra réunir les compétences pluridisciplinaires suivantes :

- \* Programmation architecturale (dont maîtrise des règles d'accessibilité)
- \* Programmation technique (structure, CVC, courants fort/faible, système de sécurité incendie...),
- \* Economie de la construction (chiffrage des scénarios d'aménagement et du programme)

**CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES OFFRES :**

valeur technique 60 % et prix 40 %, les modalités de leur mise en oeuvre sont indiquées dans le règlement de la consultation.

**PROCÉDURE :**

adaptée (articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique).

**VISITE DU SITE :**

Une visite facultative du site est proposée aux candidats à l'une des deux dates suivantes : le jeudi 27 juillet 2023 à 11 h ou le jeudi 3 août 2023 à 11 h.

Les conditions pratiques d'inscription et d'organisation sont précisées à l'article 2.8 du règlement de consultation.

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS :**

VENDREDI 11 AOÛT 2023 à 12h00.

**MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION :**Le dossier de consultation est disponible sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence : « DI-NCY-AMO-CA-Nancy », après avoir installé les pré-requis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation.

362191000

**Avis publics****COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SEILLE GRAND COURONNÉ**

Par délibération du 15 juin 2023 le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné a approuvé les projets de modification simplifiée n°2 à 5 du PLUi secteur Seille.

Les délibérations sont affichées et consultables dans les mairies du secteur Seille ainsi qu'au siège de la Communauté de communes.

Le PLUi secteur Seille est mis à jour sur le Géoportail de l'urbanisme mentionné à l'article L. 133-1 du code de l'urbanisme.

Il sera également consultable sur le site internet de la Communauté de communes et tenu à disposition dans sa version intégrale au siège de la communauté de communes Seille et Grand Couronné.

361066900

**PREFECTURE DE  
MEURTHE-ET-MOSELLE****Avis d'enquête publique unique****Déclaration de projet pour la construction d'un  
collège à Nancy (quartier du plateau de Haye) et  
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de  
Nancy**

Par arrêté préfectoral du 4 juillet 2023, le préfet de Meurthe-et-Moselle a, à la demande de Madame la présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, personne responsable du projet, prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur :

- la déclaration de projet visant à apprécier l'intérêt général lié à la construction d'un collège sur le territoire de la commune de Nancy, quartier du plateau de Haye ;

- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nancy en vue de permettre la réalisation du projet précité

Cette enquête publique, **d'une durée de 17 jours consécutifs aura lieu du lundi 28 août 2023 au mercredi 13 septembre 2023, 17h00**, heure de clôture, à la mairie de Nancy.Le projet a pour objet de construire un collège d'une surface de 3500 m<sup>2</sup>, pouvant accueillir 350 élèves avec une capacité de restauration journalière de 250 repas. Le bâtiment sera à énergie positive (BEPOS). Ce collège sera classé en « Réseau éducatif prioritaire + » (REP+) et sera implanté à Nancy - quartier du Plateau de Haye - sur le terrain d'assise des anciens logements de fonction de la caserne de pompiers de Gentilly (localisés sur les parcelles AB 1136, AB 1137, AB 1131 et AB 1132)

Monsieur Raymond Colin a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy. Le dossier d'enquête publique - dans lequel figure notamment la décision de dispense d'évaluation environnementale de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est et le procès verbal de l'examen conjoint des personnes publiques - peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Nancy (du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) sise 1, place Stanislas, à Nancy ;

- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur, précisées ci-après ;

- sur le site internet dédié à l'enquête, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/collegeplateauhaye-cd54>- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ([www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)) ;

- sur un poste informatique disponible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Les demandes de rendez-vous devront être formulées par téléphone (03 83 34 25 53) ou par courriel adressé à [pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr)Toute personne peut demander des informations auprès du porteur de projet par courrier (adressé à : Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, A l'intention de Monsieur Thomas Lorrain, 48, Esplanade Jacques-Baudot - C.O. 90019, 54035 Nancy cedex ) ou par courriel ([tlorrain@departement54.fr](mailto:tlorrain@departement54.fr)).

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nancy, soumis à enquête publique :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à : Mairie de Nancy - A l'attention de Monsieur Raymond Colin, commissaire-enquêteur - 1, place Stanislas, C.O. 1, 54035 Nancy cedex ;

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/collegeplateauhaye-cd54>- par courrier électronique adressé à : [collegeplateauhaye-cd54@registredemat.fr](mailto:collegeplateauhaye-cd54@registredemat.fr)

- directement auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences qui se tiendront à la Mairie de Nancy :

- **le lundi 28 août 2023, de 10h00 à 12h00**- **le vendredi 8 septembre 2023, de 15h00 à 17h00**- **le mercredi 13 septembre, de 15h00 à 17h00, heure de clôture de l'enquête.**

Au terme de l'enquête et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, les décisions suivantes sont susceptibles d'être adoptées par les autorités compétentes :

- sur la déclaration de projet : la déclaration de projet sera approuvée par délibération de l'organe délibérant du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;

- sur la mise en compatibilité du PLU de Nancy : le conseil métropolitain du Grand Nancy délibérera pour approuver la mise en compatibilité du PLU de Nancy. En l'absence de délibération dans le délai de deux mois, ou en cas de désaccord, la décision d'approbation relèvera de la compétence du préfet de Meurthe-et-Moselle.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an (à compter de la date de clôture de l'enquête) :

- à la mairie de Nancy et au siège du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;

- sur le site internet dédié à l'enquête :

<https://www.registredemat.fr/collegeplateauhaye-cd54>;

- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle :

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>

- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (Direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie, Bureau des procédures

environnementales et foncières).

361970100

**COMMUNE DE  
BACCARAT****Avis d'appel public à la concurrence  
Aménagement de l'école de la Serre****Maître d'ouvrage :** Commune de Baccarat, 2 rue Adrien Michaut, 54120 Baccarat**Mode de passation :** Procédure adaptée**Référence du marché :** n°2023-05**Date d'envoi :** 6 juillet 2023**Objet :** Aménagement de l'école de la Serre à Baccarat**Lieu d'exécution :** Ecole de la Serre, 16 rue de Gernsbach, 54120 BACCARAT**Nombre et consistance des lots : 15 lots**

Lot n°01 : Désamiantage

Lot n°02 : Gros oeuvre, démolition

Lot n°03 : Etanchéité, bardage métallique

Lot n°04 : Charpente, bardage bois

Lot n°05 : Menuiseries extérieures aluminium

Lot n°06 : Plâtrerie, isolation

Lot n°07 : Menuiseries intérieures bois

Lot n°08 : Serrurerie

Lot n°09 : Electricité

Lot n°10 : CVC, plomberie

Lot n°11 : Revêtements de sols, faïence

Lot n°12 : Peinture

Lot n°13 : Nettoyage

Lot n°14 : VRD

Lot n°15 : Paysage

**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants : valeur technique : 60%

prix : 40%

**Clause d'insertion :** en application des dispositions de l'article L 2112-2 du code de la commande publique relative aux marchés publics, l'exécution du marché comporte une clause d'insertion obligatoire.**Visites du site (non obligatoires mais fortement conseillées) :** deux visites seront organisées : le vendredi 21 juillet 2023 de 14h00 à 16h00 et le jeudi 24 août 2023 de 14h00 à 16h00.

Se référer au règlement de la consultation

**Retrait des dossiers :** téléchargement sur la plateforme de dématérialisation [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr)**Délaï de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres**Date limite de réception des offres :** vendredi 1er septembre 2023 à 12h00**Adresse à laquelle les offres devront être transmises :** dépôt dématérialisé sur XMARCHES**Renseignements complémentaires :****Administratif :** MAIRIE DE BACCARAT,**marion.sanciaume@ville-baccarat.fr****Technique :** LINEATIS ARCHITECTURE, maîtrise d'oeuvre,**lineatis.architecture@orange.fr**

362203800

DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE  
Commune de Nancy

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le maire de la commune de Nancy

CERTIFIE

Avoir affiché le 11/08/2023 et pendant toute la durée de l’enquête

1. Aux lieux ordinaires d’affichage des actes administratifs ;
2. et dans les lieux publics et tous endroits où l’attention des intéressés peut être facilement attirée<sup>1</sup>

l’avis ordonnant l’ouverture **du lundi 28 août 2023 au mercredi 13 septembre 2023, 17h00** de l’enquête publique portant sur la déclaration de projet pour la construction d’un collège à Nancy (quartier du plateau de Haye) et à la mise en compatibilité du plan local d’urbanisme de Nancy.

A Nancy, le **10 OCT. 2023**

Le Maire,



**Ce certificat doit impérativement être complété, daté et transmis au commissaire enquêteur à la clôture de l’enquête accompagné des registres et du dossier d’enquête.**

1 Barrer les mentions inutiles

DÉPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE  
Commune de Laxou

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune de Laxou

CERTIFIE

Avoir affiché le 27 juillet 2023 et pendant toute la durée de l'enquête

1. Aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;
2. et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée<sup>1</sup>

l'avis ordonnant l'ouverture **du lundi 28 août 2023 au mercredi 13 septembre 2023, 17h00** de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet pour la construction d'un collège à Nancy (quartier du plateau de Haye) et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Nancy construction du collège de Gentilly à Nancy (quartier du plateau de Haye) sur le territoire de la commune de Nancy.

A Laxou, le 14 septembre 2023.

Le Maire,



(Sceau)

Laurent GARÇON



Après la clôture de l'enquête, ce certificat doit impérativement être daté, signé et retourné à la  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle - Direction de la coordination, de l'environnement et de  
l'économie - Bureau des procédures environnementales et foncières (JXR)  
ou par mail : [pref-scpp2@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-scpp2@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

<sup>1</sup> Barrer les mentions inutiles

**PREFECTURE DE MEURTHE ET MOSELLE**

**COMMUNE DE NANCY**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**relative à la déclaration de projet du projet de  
construction du collège de Gentilly (quartier du  
plateau de Haye) et mise en compatibilité du Plan  
Local d'Urbanisme(PLU) de la Ville de Nancy**

**Du 28 août 2023 au 13 septembre 2023**

**Procès-verbal de Synthèse**

## **Objet de l'enquête :**

Dès 2012, le Plan Collèges Nouvelles Générations porté par le département de Meurthe-et-Moselle prévoyait pour le secteur Nord-Ouest de l'agglomération nancéienne :

- La construction d'un nouveau collège sur le site du collège Jean Lamour (ouvert en septembre 2017) ;
- La construction d'un nouveau collège sur le Plateau de Haye (projet en cours) ;
- La fermeture à l'issue des projets ci-dessus du Collège Claude Le Lorrain (effective en juillet 2018) et celle du Collège La Fontaine (après réception du collège du Plateau de Haye).

L'approche départementale s'appuie sur une expérimentation proposée par le Ministère de l'éducation nationale pour renforcer la mixité dans les établissements, en proposant une offre de sectorisation multiétablissements.

### Le Plateau de Haye – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Dès 2014, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu le Plateau de Haye comme site d'intérêt national dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU /2015-2025).

Ainsi, dans la continuité du Projet de Rénovation Urbaine (PRU/2004-2016), une étude urbaine a été définie en lien avec les habitants afin de définir un projet partagé ayant comme enjeux :

- Le renforcement de la mixité urbaine et sociale s'appuyant sur l'habitat, les services et les équipements pour renforcer le maillage éducatif et culturel du territoire ;
- L'ouverture du site en renforçant ses liens avec les quartiers limitrophes en matière de desserte et en améliorant l'accessibilité de ses services et de ses équipements.

Dans ce cadre, le projet du Collège Plateau a été intégré au projet de quartier et à la convention signée avec l'ANRU et ses partenaires en 2020 ;

Implantation du Collège Plateau de Haye :

Parallèlement à ces actions, et dès 2016, une concertation des habitants et des acteurs de plusieurs quartiers du Grand Nancy (communes de Laxou, Maxéville et Nancy) a été menée, avec l'aide de la Commission nationale du débat public, en vue de définir collectivement les attentes d'un tel projet, les moyens nécessaires, et son secteur d'implantation.

Il a résulté de cette concertation publique un projet d'implantation du futur collège dans le secteur «Gentilly » de Nancy, au coeur du territoire et dans un cadre de verdure ainsi qu'une sectorisation des établissements du périmètre des hauts de Nancy.

L'implantation définitive du collège se situe sur le terrain d'assise des anciens logements de fonction de la caserne de pompiers de Gentilly, localisés sur les parcelles AB 1136, AB 1137, AB 1131 et AB 1132.

### **Caractéristiques principales du projet**

Pour la mise en oeuvre du projet, le département de Meurthe et Moselle a recruté par voie de concours une maîtrise d'oeuvre (Mil Lieux architectes à Nancy) chargée de la conception d'un équipement respectueux de l'environnement (à proximité du parc Gentilly) et doté de qualités fortes en matière de transition écologique.

Le collège du Plateau classé en Réseau Educatif Prioritaire + (REP+), disposera d'une surface de 3500 m<sup>2</sup> et pourra accueillir 350 élèves.

Il intégrera l'ensemble des pôles et espaces prévus dans le référentiel du Plan Collèges Nouvelles Générations :

- Une classe : ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) ;
- Une classe : UPEAA (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) ;
- Un partenariat avec l'EMAN (école des musiques actuelles de Nancy).

Le bâtiment comprendra une demi-pension pouvant fournir 250 repas par jours pour les élèves et le personnel éducatif.

Le futur bâtiment disposera d'un niveau environnemental BEPOS Bâtiment à Energie Positive.

Ce collège sera implanté sur le terrain d'assise des anciens logements de fonction de la caserne de pompiers de Gentilly( localisé sur les parcelles AB1136,AB 1137,AB1131 et AB1132 .

Il est prévu que la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy cèdent prochainement au département de Meurthe et Moselle les emprises foncières nécessaires à ce projet.

### **b) Cadre juridique :**

Conformément à l'article L300-6 du Code de l'Urbanisme, une action ou une opération d'aménagement, qui présente un caractère d'intérêt général, peut faire l'objet d'une déclaration de projet. Cette dernière entraîne l'application des règles d'urbanisme pour permettre la mise en oeuvre du projet via une procédure de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme.

L'enquête est prescrite en application des textes réglementaires suivants :

- le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.300-6, R153-8 et suivants et les articles L 153-36 et suivants .

L'Autorité Environnementale dans son avis du 5 mai 2023 a précisé que la mise en compatibilité emportée par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Nancy **n'est pas soumise à évaluation environnementale.**

### **c) Composition du dossier de mise à l'enquête publique :**

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces suivantes :

Annexe 1 : notice explicative sur la déclaration de projet du projet de construction du collège de Gentilly et mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme(PLU) de la Ville de Nancy



Annexe 2 : plan local d'urbanisme, mise en compatibilité cas par cas

Annexe 3 : décision de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de ne pas soumettre à évaluation environnementale la mise en compatibilité emportée par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Nancy portée par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.

Annexe 4 : procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées du 24/04/2023

Un registre d'enquête publique

## **2) Organisation de l'enquête :**

### **a) Désignation du Commissaire Enquêteur :**

- ordonnance n° E23000052/54 du mardi 20 juin 2023 de M. le Président du Tribunal Administratif de Nancy désignant Raymond Colin en qualité de Commissaire Enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

### **b) Modalités de l'enquête :**

- par arrêté préfectoral du 4 juillet 2023 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration de projet pour la construction d'un collège à Nancy (quartier du plateau de Haye) et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et

fixé le calendrier de cette enquête, à savoir du 28 août 2023 au 13 septembre 2023 inclus

- rappelé la désignation du Commissaire Enquêteur
- précisé les modalités de consultation du dossier

### **Permanences du Commissaire Enquêteur :**

première permanence le lundi 28 août 2023 de 10h à 12h

deuxième permanence le vendredi 8 septembre 2023 de 15h à 17h

troisième et dernière permanence le mercredi 13 septembre 2023 de 15h à 17h

### **Présentation du dossier :**

Une réunion de travail a eu lieu avec le représentant du Conseil Départemental le 17 juillet 2023 pour présenter le dossier et nous nous sommes rendus sur le site du futur collège du plateau de haye.

### **c) Information effective du public :**

#### **Publicité de l'enquête dans la presse et par voie d'affichage :**

L'avis de cette enquête a fait l'objet d'insertions dans l'Est Républicain du 10 juillet 2023 et du 28 août 2023 et dans les Tablettes Lorraines du 10 juillet 2023 et du 28 août 2023.

De plus, l'avis d'enquête publique prescrivant cette enquête a été affiché sur le panneau d'affichage situé à la Mairie de Nancy, à la Mairie de Laxou, sur le lieu

d'implantation du projet et au collège La Fontaine implanté sur la commune de Laxou pendant toute la durée de l'enquête et visible de la voie publique.

Le dossier technique et le registre d'enquête publique sont restés en Mairie de Nancy à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique était consultable sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54> où le public pouvait faire ses observations par mail. et sur le site de la Préfecture de Meurthe et Moselle

### **3) Déroulement de l'enquête :**

#### **a) Permanences du Commissaire Enquêteur :**

première permanence le lundi 28 août 2023 de 10h à 12h

deuxième permanence le vendredi 8 septembre 2023 de 15h à 17h

troisième et dernière permanence le mercredi 13 septembre 2023 de 15h à 17h

Il n'y a pas eu d'incidents pendant l'enquête publique.

#### **c) Participation du public :**

**Première permanence en Mairie de Nancy** le lundi 28 août 2023 de 10h à 12h :

personne ne s'est présenté à la permanence

**Deuxième permanence en Mairie de Nancy** le vendredi 8 septembre 2023 de 15h à 17h

personne ne s'est présenté à la permanence

**Troisième permanence en Mairie de Nancy** le le mercredi 13 septembre 2023 de 15h à 17h

personne ne s'est présenté à la permanence

#### **d) moyens mis en place pour la consultation du dossier d'enquête:**

Le dossier technique et le registre d'enquête publique sont restés en Mairie de Nancy à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique était consultable sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54> où le public pouvait faire ses observations par mail. et sur le site de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle : [www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr) (rubriques « action de l' Etat » « Enquêtes et consultations publiques » « Consulter les enquêtes publiques en cours »

#### **e) Clôture l'enquête et modalité de transfert du registre :**

Le délai d'enquête a expiré le mercredi 13 septembre 2023 à 17h ; le registre d'enquête a été aussitôt déclaré clos par moi-même.

#### **4) Analyse des observations :**

##### **Observations portées sur le registre d'enquête:**

aucune observation sur le registre .

##### **Observations portées sur le registre dématérialisé:**

aucune observation déposée par voie électronique.

##### **Questions du Commissaire Enquêteur :**

-Le collège Claude Le Lorrain a été fermé en 2018, le collège La Fontaine sera fermé lors de l'ouverture du collège de Gentilly, est-ce qu'il y a des projets pour reconvertir les sites de ces collèges ?

-on constate dans les grandes villes, que la végétalisation des cours d'école contribue à lutter contre le changement climatique. En ce qui concerne le collège de Gentilly, est-ce que c'est prévu dans le programme du futur collège ?

- à proximité du collège, se trouve un bassin de rétention ou d'orage des eaux pluviales longeant l'avenue du Rhin. Est-il envisageable de réaliser sur une partie de ce bassin, un espace vert avec des petits arbustes ce qui pourrait rendre la cour d'école plus grande et compenser en partie la diminution de l'Espace Boisé Classé.

- Une demande faite pendant la concertation concerne la création d'un garage à vélos. Est-ce que des pistes cyclables ou des aménagements de voirie en ce sens sont prévus dans le secteur, de façon à sécuriser les parcours en vélos ?. Dans le même ordre d'idée, et je pense que dans l'avenir, la pratique du cycle va reprendre de l'importance dans les déplacements, il serait nécessaire de créer le long de l'avenue du Rhin jusqu'au carrefour de la rue du capitaine Guynemer, en plus de l'élargissement du trottoir, une piste cyclable, ce qui favoriserait la sécurité des cyclistes.

- Est-ce que des bus transportant les élèves desservent le collège, et si oui, où vont-ils s'arrêter ?

- Dans le même ordre d'idée, un certain nombre de parents amènent leurs enfants au collège en voiture, où pourront-ils s'arrêter pour déposer les enfants ?

**Fait à Vézelize le 20 septembre 2023,**

**Raymond Colin  
Commissaire Enquêteur**

**PREFECTURE DE MEURTHE ET MOSELLE**

**COMMUNE DE NANCY**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**relative à la déclaration de projet du projet de construction du collège de Gentilly (quartier du plateau de Haye) et mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme(PLU) de la Ville de Nancy**

**Du 28 août 2023 au 13 septembre 2023**

**Réponse du Conseil Départemental au Procès-verbal de Synthèse**

## **Objet de l'enquête :**

Dès 2012, le Plan Collèges Nouvelles Générations porté par le département de Meurthe-et-Moselle prévoyait pour le secteur Nord-Ouest de l'agglomération nancéienne :

- La construction d'un nouveau collège sur le site du collège Jean Lamour (ouvert en septembre 2017) ;
- La construction d'un nouveau collège sur le Plateau de Haye (projet en cours) ;
- La fermeture à l'issue des projets ci-dessus du Collège Claude Le Lorrain (effective en juillet 2018) et celle du Collège La Fontaine (après réception du collège du Plateau de Haye).

L'approche départementale s'appuie sur une expérimentation proposée par le Ministère de l'éducation nationale pour renforcer la mixité dans les établissements, en proposant une offre de sectorisation multiétablissements.

### Le Plateau de Haye – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Dès 2014, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu le Plateau de Haye comme site d'intérêt national dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU /2015-2025).

Ainsi, dans la continuité du Projet de Rénovation Urbaine (PRU/2004-2016), une étude urbaine a été définie en lien avec les habitants afin de définir un projet partagé ayant comme enjeux :

- Le renforcement de la mixité urbaine et sociale s'appuyant sur l'habitat, les services et les équipements pour renforcer le maillage éducatif et culturel du territoire ;
- L'ouverture du site en renforçant ses liens avec les quartiers limitrophes en matière de desserte et en améliorant l'accessibilité de ses services et de ses équipements.

Dans ce cadre, le projet du Collège Plateau a été intégré au projet de quartier et à la convention signée avec l'ANRU et ses partenaires en 2020 ;

Implantation du Collège Plateau de Haye :

Parallèlement à ces actions, et dès 2016, une concertation des habitants et des acteurs de plusieurs quartiers du Grand Nancy (communes de Laxou, Maxéville et Nancy) a été menée, avec l'aide de la Commission nationale du débat public, en vue de définir collectivement les attentes d'un tel projet, les moyens nécessaires, et son secteur d'implantation.

Il a résulté de cette concertation publique un projet d'implantation du futur collège dans le secteur «Gentilly » de Nancy, au coeur du territoire et dans un cadre de verdure ainsi qu'une sectorisation des établissements du périmètre des hauts de Nancy.

L'implantation définitive du collège se situe sur le terrain d'assise des anciens logements de fonction de la caserne de pompiers de Gentilly, localisés sur les parcelles AB 1136, AB 1137, AB 1131 et AB 1132.

## **Caractéristiques principales du projet**

Pour la mise en oeuvre du projet, le département de Meurthe et Moselle a recruté par voie de concours une maîtrise d'oeuvre (Mil Lieux architectes à Nancy) chargée de la conception d'un équipement respectueux de l'environnement (à proximité du parc Gentilly) et doté de qualités fortes en matière de transition écologique.

Le collège du Plateau classé en Réseau Educatif Prioritaire + (REP+), disposera d'une surface de 3500 m<sup>2</sup> et pourra accueillir 350 élèves.

Il intégrera l'ensemble des pôles et espaces prévus dans le référentiel du Plan Collèges Nouvelles Générations :

- Une classe : ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) ;
- Une classe : UPEAA (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) ;
- Un partenariat avec l'EMAN (école des musiques actuelles de Nancy).

Le bâtiment comprendra une demi-pension pouvant fournir 250 repas par jours pour les élèves et le personnel éducatif.

Le futur bâtiment disposera d'un niveau environnemental BEPOS Bâtiment à Energie Positive.

Ce collège sera implanté sur le terrain d'assise des anciens logements de fonction de la caserne de pompiers de Gentilly( localisé sur les parcelles AB1136,AB 1137,AB1131 et AB1132 .

Il est prévu que la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy cèdent prochainement au département de Meurthe et Moselle les emprises foncières nécessaires à ce projet.

### **b) Cadre juridique :**

Conformément à l'article L300-6 du Code de l'Urbanisme, une action ou une opération d'aménagement, qui présente un caractère d'intérêt général, peut faire l'objet d'une déclaration de projet. Cette dernière entraîne l'application des règles d'urbanisme pour permettre la mise en oeuvre du projet via une procédure de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme.

L'enquête est prescrite en application des textes réglementaires suivants :

- le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.300-6, R153-8 et suivants et les articles L 153-36 et suivants .

L'Autorité Environnementale dans son avis du 5 mai 2023 a précisé que la mise en compatibilité emportée par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Nancy **n'est pas soumise à évaluation environnementale.**

### **c) Composition du dossier de mise à l'enquête publique :**

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces suivantes :

Annexe 1 : notice explicative sur la déclaration de projet du projet de construction du collège de Gentilly et mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme(PLU) de la Ville de Nancy

Annexe 2 : plan local d'urbanisme, mise en compatibilité cas par cas

Annexe 3 : décision de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de ne pas soumettre à évaluation environnementale la mise en compatibilité emportée par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Nancy portée par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.

Annexe 4 : procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées du 24/04/2023

Un registre d'enquête publique

## **2) Organisation de l'enquête :**

### **a) Désignation du Commissaire Enquêteur :**

- ordonnance n° E23000052/54 du mardi 20 juin 2023 de M. le Président du Tribunal Administratif de Nancy désignant Raymond Colin en qualité de Commissaire Enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

### **b) Modalités de l'enquête :**

- par arrêté préfectoral du 4 juillet 2023 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration de projet du projet de construction du collège de Gentilly quartier du plateau de haye à Nancy et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et  
fixé le calendrier de cette enquête, à savoir du 28 août 2023 au 13 septembre 2023 inclus

- rappelé la désignation du Commissaire Enquêteur
- précisé les modalités de consultation du dossier

#### **Permanences du Commissaire Enquêteur :**

première permanence le lundi 28 août 2023 de 10h à 12h

deuxième permanence le vendredi 8 septembre 2023 de 15h à 17h

troisième et dernière permanence le mercredi 13 septembre 2023 de 15h à 17h

#### **Présentation du dossier :**

Une réunion de travail a eu lieu avec le représentant du Conseil Départemental le 17 juillet 2023 pour présenter le dossier et nous nous sommes rendus sur le site du futur collège du plateau de haye.

### **c) Information effective du public :**

#### **Publicité de l'enquête dans la presse et par voie d'affichage :**

L'avis de cette enquête a fait l'objet d'insertions dans l'Est Républicain du 10 juillet 2023 et du 28 août 2023 et dans les Tablettes Lorraines du 10 juillet 2023 et du 28 août 2023.

De plus, l'avis d'enquête publique prescrivant cette enquête a été affiché sur le panneau d'affichage situé à la Mairie de Nancy, à la Mairie de Laxou, sur le lieu d'implantation du projet et au collège La Fontaine implanté sur la commune de Laxou pendant toute la durée de l'enquête et visible de la voie publique.

Le dossier technique et le registre d'enquête publique sont restés en Mairie de Nancy à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique était consultable sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54> où le public pouvait faire ses observations par mail, et sur le site de la Préfecture de Meurthe et Moselle

### **3) Déroulement de l'enquête :**

#### **a) Permanences du Commissaire Enquêteur :**

première permanence le lundi 28 août 2023 de 10h à 12h

deuxième permanence le vendredi 8 septembre 2023 de 15h à 17h

troisième et dernière permanence le mercredi 13 septembre 2023 de 15h à 17h

Il n'y a pas eu d'incidents pendant l'enquête publique.

#### **c) Participation du public :**

**Première permanence en Mairie de Nancy** le lundi 28 août 2023 de 10h à 12h :

personne ne s'est présenté à la permanence

**Deuxième permanence en Mairie de Nancy** le vendredi 8 septembre 2023 de 15h à 17h

personne ne s'est présenté à la permanence

**Troisième permanence en Mairie de Nancy** le le mercredi 13 septembre 2023 de 15h à 17h

personne ne s'est présenté à la permanence

#### **d) moyens mis en place pour la consultation du dossier d'enquête:**

Le dossier technique et le registre d'enquête publique sont restés en Mairie de Nancy à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique était consultable sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54> où le public pouvait faire ses observations par mail, et sur le site de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle : [www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr) (rubriques « action de l' Etat » « Enquêtes et consultations publiques » « Consulter les enquêtes publiques en cours »

#### **e) Clôture l'enquête et modalité de transfert du registre :**

Le délai d'enquête a expiré le mercredi 13 septembre 2023 à 17h ; le registre d'enquête a été aussitôt déclaré clos par moi-même.



#### **4) Analyse des observations :**

##### **Observations portées sur le registre d'enquête:**

aucune observation sur le registre .

##### **Observations portées sur le registre dématérialisé:**

aucune observation déposée par voie électronique.

##### **Questions du Commissaire Enquêteur :**

-Le collège Claude Le Lorrain a été fermé en 2018, le collège La Fontaine sera fermé lors de l'ouverture du collège de Gentilly, est-ce qu'il y a des projets pour reconvertir les sites de ces collèges ?

L'EPFGE (établissement public foncier du Grand Est) a acheté l'ancien collège Claude Le Lorrain, via une convention de portage signée avec la Métropole. L'établissement est en train de déconstruire les bâtiments. Fin des travaux début 2024. Le schéma directeur du NPRU Plateau de Haye prévoit sur cette parcelle la création d'une rue pour relier la rue Gustave Eiffel à l'avenue Pinchard mais aussi la construction d'environ 150 logements privés pour renforcer la diversification de l'habitat et la mixité sociale sur le territoire.

Le calendrier actuel d'ouverture du nouveau collège Plateau conduirait à une fermeture du collège La Fontaine mi-2026. Le schéma directeur du NPRU Plateau de Haye doit être actualisé sur cette emprise afin de définir sa vocation future, en lien avec la ville de Laxou. Objectif : fin 2023/2024.

-on constate dans les grandes villes, que la végétalisation des cours d'école contribue à lutter contre le changement climatique. En ce qui concerne le collège de Gentilly, est-ce que c'est prévu dans le programme du futur collège ?

Le projet du futur collège de Gentilly sera caractérisé par une démarche de haute qualité environnementale. L'objectif est de construire un bâtiment BEPOS (Bâtiment à Énergie Positive). Le site du futur collège présente des caractéristiques environnementales exceptionnelles, en particulier sa proximité immédiate avec le parc de Gentilly. Dans ce contexte, et en cohérence avec les engagements du département sur les problématiques écologiques, le dialogue architectural et paysager entre le collège et le parc a été au cœur des réflexions lors de l'élaboration du programme. Un paysagiste a été exigé dans les équipes lors du recrutement de la maîtrise d'œuvre.

En ce qui concerne les espaces extérieurs, le projet comprend plusieurs zones, dont la cour de récréation, le parvis intérieur, les aires de service et les espaces d'accès. L'aménagement paysager de la cour de récréation est pensé de manière à créer une cour-jardin, favorisant ainsi la végétalisation de l'espace et préservant au maximum la perméabilité des sols.

- à proximité du collège, se trouve un bassin de rétention ou d'orage des eaux pluviales longeant l'avenue du Rhin. Est-il envisageable de réaliser sur une partie de

ce bassin, un espace vert avec des petits arbustes ce qui pourrait rendre la cour d'école plus grande et compenser en partie la diminution de l'Espace Boisé Classé.

Le bassin de rétention est un ouvrage en béton armé, semi enterré ; la structure de sa couverture ne permet pas de réaliser des plantations importantes. A l'heure actuelle le bassin comprend quelques fosses plantées sur sa toiture ou se développent de petits arbres et arbustes, le reste de la toiture étant recouvert de terre et plantée de pelouse. Cet espace n'est cependant pas accessible au public, sa structure n'ayant pas été conçue pour un tel usage.

- Une demande faite pendant la concertation concerne la création d'un garage à vélos. Est-ce que des pistes cyclables ou des aménagements de voirie en ce sens sont prévus dans le secteur, de façon à sécuriser les parcours en vélos ? Dans le même ordre d'idée, et je pense que dans l'avenir, la pratique du cycle va reprendre de l'importance dans les déplacements, il serait nécessaire de créer le long de l'avenue du Rhin jusqu'au carrefour de la rue du capitaine Guynemer, en plus de l'élargissement du trottoir, une piste cyclable, ce qui favoriserait la sécurité des cyclistes.

L'ouverture du nouveau collège sera accompagnée de l'aménagement d'espaces publics propices au déplacement sécurisé des collégiens à pied et à vélo.

Le collège sera desservi par :

- le "chemin des collégiens" aménagé entre le secteur le plus à l'est du Plateau de Haye (le Haut du Lièvre, les Aulnes et les anciennes carrières Solvay à Maxéville et Nancy) et l'établissement, en passant par le parc Gentilly,

Ce chemin permettra aussi aux usagers de rejoindre la ligne 2 de transports en commun et l'arrêt Palais des Sports, au nord du parc, rue du capitaine Guynemer.

- une voie verte longeant l'avenue du Rhin permettant aux enfants de rejoindre le secteur du Champ-le-Boeuf à Laxou et Maxéville. La sécurité au niveau du carrefour à l'angle de la rue de la Moselle va être renforcée.

- Est-ce que des bus transportant les élèves desservent le collège, et si oui, où vont-ils s'arrêter ?

La ligne 64 (ligne scolaire Tilleul argenté, lycée Georges de La Tour) du réseau Stan a un arrêt existant avenue du Rhin et au palais des sports de Gentilly. Il n'est pas prévu d'autres arrêts de bus que ceux existant actuellement.

Pour les transports ponctuels d'élèves (sorties scolaires) les bus stationneront sur le parking du palais des sports et les élèves traverseront le parc de Gentilly pour y accéder.

- Dans le même ordre d'idée, un certain nombre de parents amènent leurs enfants au collège en voiture, où pourront-ils s'arrêter pour déposer les enfants ?

Il n'est pas prévu d'arrêt minute pour la dépose des élèves par des voitures personnelles. Les orientations environnementales des collectivités locales, incluant la Métropole et le département, visent à promouvoir au maximum les mobilités douces. C'est dans cet esprit que le chemin des collégiens et l'aménagement de la voie verte avenue du Rhin seront réalisés pour permettre l'accès au collège par les élèves en toute sécurité.

**Fait à Vézelize le 20 septembre 2023,**

**Raymond Colin  
Commissaire Enquêteur**